

VUES MAIS PAS ENTENDUES

Les voix des communautés sur le maintien de la paix en RCA, en RDC, au Mali et au Soudan du Sud

Ce que les populations affectées disent de la confiance, de la protection et de la réforme du maintien de la paix

Virginia Mura et Rita Saade



Yvonne et ses deux filles préparent un repas à côté de leur maison sur le site du Cesacoba près de Bangassou, République centrafricaine, 2021. Adrienne Surprenant/ Oxfam

Les rapports de recherche sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'engager la conversation sur les politiques et pratiques relatives aux secteurs du développement et de l'humanitaire. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions politiques d'Oxfam. Les opinions exprimées dans ces publications sont celles des auteur-es et pas forcément celles d'Oxfam.

TABLE DES MATIERES

Introduction	3
Méthodologie	4
Le Mandat Des Missions De Maintien De La Paix De L'ONU	5
Acceptation Et Consultation Des Communautés Locales	8
Perceptions Des Performances Des Missions En Matière De Protection Des Civils Et De La Paix	13
Une Crise De Confiance	19
La Perspective De Retrait : Les Cas De La Republique Centrafricaine Et Du Soudan Du Sud	21
La Réalité Et L'impact Du Retrait Des Missions De Maintien De La Paix : Les Cas De La RDC Et Du Mali	23
Initiatives Locales Et Communautaires Pour La Protection Et La Paix	27
Conclusion Et Recommandations	31
Notes	35
Remerciements	37
À Propos D'oxfam	38

INTRODUCTION

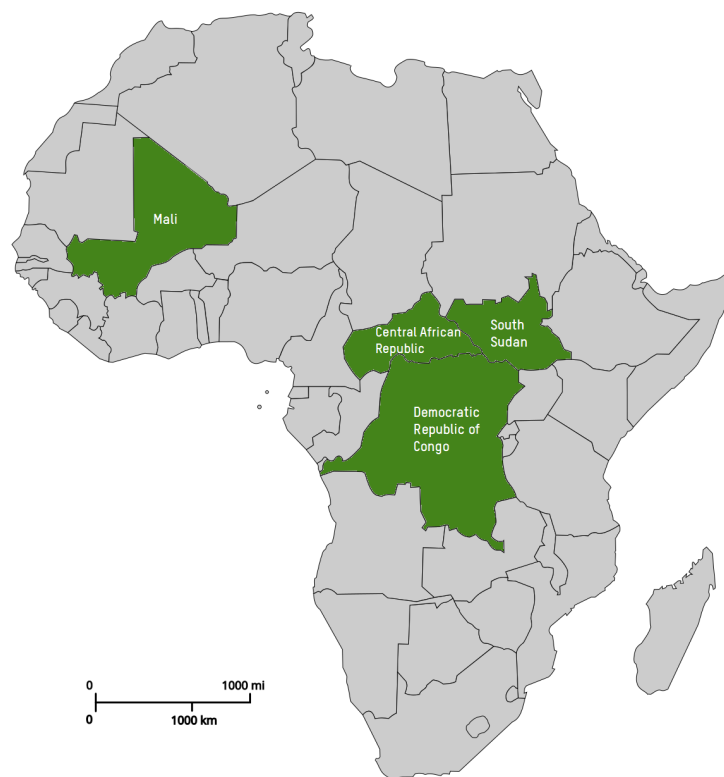
Les conflits armés constituent la principale menace pour la sécurité des civils en République centrafricaine (RCA), en République démocratique du Congo (RDC), au Mali et au Soudan du Sud. Les civils, en particulier les femmes et les enfants, sont exposés à des menaces graves et systématiques, notamment des violences sexuelles et basées sur le genre, des atteintes à la vie et à l'intégrité physique, la destruction de champs et de foyers, le recrutement et l'utilisation forcés d'enfants soldats, des atteintes à la liberté de mouvement et des déplacements forcés.

Face à ces menaces, les civils peuvent faire appel à différents acteurs pour les protéger, tels que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, les forces armées nationales, la police, dans certains cas les groupes d'autodéfense et les piliers traditionnels de la communauté. Le niveau de confiance et l'efficacité de ces entités varient, ce qui fait que les communautés sont régulièrement exposées à la violence et n'ont personne sur qui compter pour les protéger.

Alors que les missions de maintien de la paix des Nations Unies ont été déployées dans ces quatre pays dans le but primordial d'assurer la protection des civils, et que les missions ont réussi à maintenir un niveau partiel de stabilité, les populations affectées sont toujours exposées à des menaces de protection au quotidien. Avec une inadéquation croissante entre les ressources et les mandats des missions, un fossé grandissant entre les attentes des populations et la réalité, et des niveaux de méfiance de plus en plus élevés, les opérations de maintien de la paix de l'ONU ont lutté pour maintenir leur légitimité et rester pertinentes. Les missions de maintien de la paix au Mali (MINUSMA) et en RDC (MONUSCO)

ont déjà été expulsées totalement ou partiellement par les gouvernements nationaux, ce qui soulève des questions sur l'avenir du maintien de la paix et leur rôle dans la protection des civils.

L'objectif principal de cette recherche est de comprendre les expériences et les perceptions des communautés affectées de la République centrafricaine (RCA), de la République démocratique du Congo (RDC), du Mali et du Soudan du Sud, sur la protection des civils, le rôle des missions de maintien de la paix et d'autres structures de sécurité et de protection, et de mettre en évidence leurs messages et leurs recommandations.



MÉTHODOLOGIE

Cette étude s'appuie entièrement sur des données qualitatives primaires, obtenues par le biais de discussions de groupe avec des membres de la communauté répartis par catégories (jeunes, femmes, hommes, personnes déplacées internes, communautés hôtes), ainsi que d'entretiens individuels avec des informateurs clés. Les données collectées ont été anonymisées et ont été analysées et traitées de manière confidentielle, afin de garantir la protection des personnes consultées. Les arguments de ce rapport sont fondés sur les données que nous avons recueillies dans les quatre pays, et des citations des personnes que nous avons consultées sont incorporées tout au long du rapport. L'étude a été réalisée dans les zones où Oxfam opère en RCA, en RDC, au Mali et au Soudan du Sud¹, entre juillet 2024 et mars 2025. Au total, 1601 personnes ont été consultées, dont 765 femmes et 836 hommes². Les résultats ont été triangulés avec des discussions avec les équipes nationales d'Oxfam et les partenaires stratégiques pour s'assurer que les données sont contextualisées et reflètent les réalités sur le terrain.

Cette étude a été confrontée à un certain nombre de limitations et de retards, principalement dus aux contextes sécuritaires dans ces quatre pays. En particulier en RDC, alors que la recherche était en cours, le contexte sécuritaire a radicalement changé. Comme mesure d'adaptation, Oxfam a mené une série de consultations ultérieures avec des partenaires locaux pour s'assurer que l'étude prenne compte des évolutions récentes.

Les points de vue exprimés dans ce rapport ne peuvent pas représenter et ne représentent pas entièrement les opinions des communautés, et ce rapport ne peut pas être considéré comme un reflet complet des sentiments des populations. L'objectif du rapport est cependant de mettre en lumière les tendances des perspectives communautaires qui sont souvent négligées.

LE MANDAT DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX DE L'ONU

Les priorités stratégiques des opérations de maintien de la paix de l'ONU varient selon les pays et les contextes, mais la protection des civils reste une partie essentielle et intégrante du mandat.

Mission des Nations unies au Soudan du Sud (UNMISS) : L'UNMISS a été créée le 9 juillet 2011, le même jour que la naissance de la République du Soudan du Sud. Aujourd'hui, le mandat de la mission repose sur quatre piliers : la protection des civils, la création de conditions propices à l'acheminement de l'aide humanitaire, le soutien à la mise en œuvre de l'accord revitalisé et du processus de paix, et la surveillance, l'investigation et le signalement des violations du droit humanitaire et des droits humains.³	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) : La MINUSMA a été créée le 25 avril 2013. La principale priorité stratégique de la MINUSMA était de soutenir la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et la pleine réalisation de la transition politique. La deuxième priorité stratégique, ajoutée en 2022, était d'appuyer le gouvernement malien dans la mise en œuvre d'une stratégie globale de stabilisation et de restauration de l'autorité de l'État. La MINUSMA a été clôturée le 31 décembre 2023.⁴
Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République Centrafricaine (MINUSCA) : La MINUSCA a été créée le 10 avril 2014 avec pour priorité centrale la protection des civils et la mise en œuvre de la transition en RCA.⁵ Les tâches prioritaires de la MINUSCA comprennent la protection de la population civile sous la menace de violences physiques, en prenant des mesures actives pour anticiper, prévenir et contrer toute menace grave pour la population civile de manière efficace et dynamique, en soutenant les initiatives de médiation locales, en améliorant ses relations avec la population civile et en maintenant un déploiement proactif et flexible. Le deuxième pilier principal de la MINUSCA est le soutien à l'extension et à la préservation de l'autorité de l'État, par le biais d'un appui technique et logistique au redéploiement progressif des Forces armées centrafricaines (FACA)⁶.	La Mission de stabilisation de l'Organisation Des Nations Unies en République Démocratique du Congo (MONUSCO) : La MONUSCO a été établie le 1er juillet 2010, à la suite de la MONUC qui avait été établie en juillet 1999, reflétant une nouvelle phase atteinte dans le pays, avec un nouvel accent sur la stabilisation. Les tâches prioritaires de la MONUSCO, qui ont été révisées régulièrement au fil des ans, se concentrent principalement sur la protection des civils et le soutien à la stabilisation et le renforcement des institutions de l'État. En 2018, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a appelé pour la première fois à l'élaboration d'une stratégie de sortie progressive et globale⁷. En juin 2024, la MONUSCO a achevé son retrait du Sud-Kivu, marquant la fin de la première phase de son désengagement du pays⁸. En décembre 2024, au milieu de la crise en cours, le Conseil de sécurité des Nations unies a prolongé le mandat de la MONUSCO jusqu'en décembre 2025.

L'ÉVOLUTION DES MANDATS DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX AU FIL DES ANNÉES

Au fil des ans, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a pris des mesures pour adapter les mandats des opérations de maintien de la paix à l'évolution des contextes nationaux. Dans plusieurs cas, cela s'est traduit par l'ajout de tâches supplémentaires sans augmentation du budget. Il devient de plus en plus difficile pour les missions d'accomplir leur mandat, notamment le mandat de protection des civils, qui est souvent le plus difficile et le plus coûteux, dans le cadre des ressources existantes.⁹

Dans le cas de la **RDC**, le Conseil de Sécurité et la Cinquième Commission des Nations Unies ont élargi le mandat de la mission, sans que les attentes concernant la capacité de la mission à protéger les civils n'évoluent en conséquence. L'un des ajouts les plus notables a été l'autorisation de la Brigade d'Intervention de la Force (FIB) en mars 2013, qui a été spécifiquement chargée de mener des opérations offensives ciblées pour neutraliser et désarmer les groupes armés non étatiques. La création de cette brigade a représenté un changement radical dans les efforts de l'ONU et un intérêt marqué pour la mise en place d'approches plus robustes¹⁰. Ce changement a également mis en évidence une tension fondamentale au sein du mandat de la MONUSCO. Son double rôle de maintien de la paix et de combattant a semé la confusion sur le terrain et le scepticisme parmi les communautés locales, en particulier lorsque la mission est perçue comme alignée sur les Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), elles-mêmes accusées d'exactions¹¹. En conséquence, la légitimité et l'efficacité de la MONUSCO en matière de protection des civils ont été de plus en plus remises en question. La dernière extension (2025) a maintenu et renouvelé le déploiement de la FIB.

Au **Mali**, le mandat de la MINUSMA a été élargi à plusieurs reprises au fil des ans pour inclure des programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), le soutien aux élections, la surveillance des droits humains, l'anticipation et la dissuasion des menaces, et l'action directe en cas de besoin. Ces évolutions de mandat n'ont pas été accompagnées d'une allocation proportionnelle des ressources, rendant l'exécution du mandat de la MINUSMA difficile ou pratiquement impossible.¹²

Dans le cas de la **RCA**, en 2018, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a inclus une tâche supplémentaire dans le mandat de la mission, à savoir fournir un appui au redéploiement des forces armées du pays "dans la limite des ressources existantes". Cette décision a obligé la mission à absorber les coûts supplémentaires associés à cette tâche en transférant des fonds d'autres tâches budgétisées¹³. Ces décisions constituent un grave obstacle à la mise en œuvre efficace du mandat et contribuent aux griefs des communautés locales qui ne reçoivent pas la protection qui leur a été promise.

Dans le cas du **Soudan du Sud**, l'UNMISS a dû être renforcée et concentrer ses efforts sur la protection des civils lors de l'éruption de la violence en 2013. La mission a créé des sites de protection à l'intérieur des enceintes de l'UNMISS, dans le but d'abriter et de protéger les civils en temps de crise. Compte tenu de l'afflux massif de civils dans les locaux de l'ONU, le Conseil de Sécurité des Nations Unies a adopté une résolution visant à augmenter temporairement les effectifs des troupes et de la police. En 2014, le Secrétaire général a suggéré que l'UNMISS se concentre principalement sur la protection des civils, les droits humains et la création de conditions sûres pour l'aide humanitaire. Depuis l'accord de paix revitalisé de 2018, de nombreux sites de protection ont été progressivement redésignés comme sites pour les personnes déplacées internes (PDI), sous le contrôle souverain du gouvernement du Soudan du Sud.¹⁴

FEMMES AU SEIN DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Pendant des décennies, les femmes ont été absentes des missions de maintien de la paix des Nations Unies, et bien que cela change, le processus est très lent. En 2022, 7,9% seulement du personnel militaire, policier, judiciaire et pénitentiaire étaient des femmes. Il s'agit d'une forte augmentation par rapport à 1993, où elles ne représentaient que 1%, mais ce chiffre reste marginal. Si l'on décompose, les femmes ne représentent que 5,9% des contingents militaires, alors qu'elles constituent 30% du personnel civil¹⁵. Il est prouvé qu'une proportion plus élevée de femmes dans les forces de maintien de la paix peut améliorer les opérations et les performances, faciliter l'accès, renforcer la confiance avec les communautés locales et offrir un exemple positif.¹⁶

En outre, il convient de noter que les communautés vulnérables qui ont le plus besoin de protection et d'assistance sont en grande majorité des femmes et des enfants, alors que les contingents des missions de maintien de la paix sont majoritairement composés d'hommes. En général, les femmes sont mieux acceptées par la population locale, elles sont plus accessibles et mieux à même de parler des besoins spécifiques des différents groupes. Le fait de parvenir à un meilleur niveau d'engagement avec la communauté permet d'assurer une meilleure acceptation de la mission et de faciliter le déroulement des activités.¹⁷

LE PRINCIPE DE NON-RECOURS A LA FORCE

La mission de maintien de la paix des Nations Unies est définie par trois principes, dont l'un est le "non-recours à la force, sauf en cas de légitime défense ou de défense du mandat". Les missions peuvent recourir à la force au niveau tactique, avec l'autorisation du Conseil de Sécurité des Nations Unies, pour se défendre ou défendre leur mandat. Dans certains cas, les missions ont déployé un mandat "robuste" accordé par le Conseil de Sécurité les autorisant à "utiliser tous les moyens nécessaires", notamment pour protéger les civils en cas de menace imminente contre l'intégrité physique des populations concernées. De manière générale, il est entendu que les opérations de maintien de la paix ne doivent utiliser la force qu'en dernier recours et de manière précise, proportionnelle et appropriée.¹⁸

Les principes fondateurs du maintien de la paix reposent sur le consentement des parties en conflit, l'impartialité et l'usage limité de la force. Le maintien de la paix est censé créer un espace de paix, et non l'imposer. Mais la topographie de la violence et des groupes armés a complètement changé depuis lors. La majorité de la violence armée est causée par une multitude de groupes différents et pas toujours clairement identifiables, qui sont plus nombreux et mieux armés que jamais. Les autorités locales et nationales ainsi que les communautés, confrontées à une violence et à un conflit extrême, attendent des missions de maintien de la paix qu'ils luttent activement contre ces groupes, ce qui n'est pas leur rôle. L'écart entre les attentes des autorités et des citoyens du pays d'accueil et ce que les missions peuvent fournir est à l'origine du problème.¹⁹

ACCEPTATION ET CONSULTATION DES COMMUNAUTÉS LOCALES

ENGAGEMENT AVEC LES COMMUNAUTÉS POUR CLARIFIER LE MANDAT

Au cours des discussions avec les communautés, diverses interprétations des mandats de maintien de la paix ont été relatées, dans certains cas de manière précise et exacte, et dans d'autres cas, les communautés ne connaissaient pas le rôle de la mission dans le pays et ont exprimé le souhait de mieux le comprendre.

« Qu'ils nous disent ce qu'ils sont venus faire ici, parce que je ne comprends pas pourquoi la MINUSCA est ici ». (Femme déplacée, Bria, République centrafricaine)

Les communautés consultées demandent que les missions clarifient leur mandat, en particulier pendant les conflits.

Dans le cas de la **RCA**, il existe un écart considérable entre le mandat de maintien de la paix, qui stipule qu'il doit prendre "des mesures actives pour anticiper, prévenir et contrer de manière efficace et dynamique toute menace grave contre la population civile"²⁰, et la réalité telle qu'elle est perçue par les communautés. Les communautés consultées dans le cadre de cette étude ont généralement exprimé leur frustration et dissatisfaction vis-à-vis du mandat de la MINUSCA, qu'elles perçoivent comme réticent à prendre des mesures actives en cas de violence contre les civils.

Le mandat de la MINUSCA, perçu par les communautés comme "défensif" plutôt qu'"offensif", n'est pas bien compris par la population civile, qui le perçoit comme un obstacle au mandat de protection de la mission.

Au **Mali**, les communautés ont également exprimé leur frustration à l'égard du mandat qu'elles considèrent comme insuffisamment robuste.

« La MINUSMA n'avait pas un mandat solide pour combattre les terroristes. » (Homme, communauté hôte, Mopti, Mali)

Ce décalage entre les attentes de la population civile et le mandat de la mission génère un sentiment d'échec permanent. Il incombe aux missions de maintien de la paix de clarifier et d'expliquer leur mandat aux communautés afin qu'elles puissent le comprendre, l'accepter et rééquilibrer leurs attentes.

Dans le cas du **Soudan du Sud**, le mandat de l'UNMISS était largement compris et connu des communautés consultées, la protection des civils jouant un rôle central dans la mise en œuvre du mandat.

« Depuis sa création, l'UNMISS a mis l'accent sur la protection des civils. Cela a été démontré par l'établissement de sites de protection où les personnes déplacées peuvent se réfugier pour échapper à la violence. » (Homme, communauté hôte, Nyirol, Soudan du Sud)

Cependant, une partie de la population, et en particulier les personnes les plus vulnérables vivant dans des zones reculées et exposées à un risque plus élevé de menaces de protection, ne connaissent pas le mandat de l'UNMISS ni son rôle dans la protection des civils. Il subsiste également une idée sous-jacente selon laquelle les agents des missions de maintien de la paix devraient prendre leurs armes et jouer un rôle plus offensif en période de conflit.

« Parfois, l'intervention de l'UNMISS peut se faire par le dialogue, mais l'armée blanche²¹ ne l'écoute pas. L'UNMISS doit se comporter comme de véritables soldats dans leur pays afin de pouvoir protéger les civils au Soudan du Sud ». (Homme, société civile, Ākobo, Soudan du Sud)

En RDC, bien que le mandat de la MONUSCO ait été compris dans une certaine mesure, les communautés ont exprimé leur frustration quant à l'écart entre le mandat ambitieux de la mission et son impact limité sur le terrain.

« Nous nous attendions à ce que la MONUSCO attaque les groupes armés locaux qui représentent une menace constante pour nous, mais malheureusement cela n'a pas été le cas ». (Femme déplacée, Bijombo, Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

Malgré le mandat exceptionnel de la MONUSCO, les communautés ont souligné qu'après plus de vingt ans de présence, l'insécurité persiste et les attaques contre les civils se poursuivent sans relâche. De nombreux témoignages ont mis en évidence des incidents où la MONUSCO est restée passive face à la violence, y compris des attaques qui se sont produites près de ses bases. Les patrouilles sont largement perçues comme symboliques et inefficaces, sans impact tangible sur la sécurité de la population. Dans plusieurs cas, les communautés ont rapporté que des civils cherchant refuge avaient été refoulés des bases de la MONUSCO. Cette situation a alimenté un profond sentiment d'abandon et de frustration à l'égard de la mission.

DIALOGUE ENTRE LES OPÉRATIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX ET LES COMMUNAUTÉS

Le contact direct entre les communautés et les missions de maintien de la paix mène à une perception plus positive de leur intervention. Si la population interagit directement avec le personnel des missions ou vit à proximité d'eux, elle est plus susceptible de les percevoir de manière plus positive. Cela s'explique principalement par le fait que cette interaction avec les missions rend leur travail et leurs contributions tangibles, et aussi par le fait que les populations proches de leurs bases perçoivent les missions comme des sources d'emploi et de développement économique.²²

Dans le cas de la **RDC**, l'un des défis les plus importants qui minent la légitimité et l'efficacité de la MONUSCO est le fossé de communication important entre la mission et la population locale. La MONUSCO est souvent perçue par les communautés consultées comme étant fermée, préférant dialoguer avec les autorités dans les bureaux plutôt qu'avec les communautés sur le terrain. Les acteurs de la société civile et les membres des communautés ont témoigné au cours de cette recherche que les tentatives de contact avec la mission sont fréquemment bloquées ou découragées, et que lorsque la communication a lieu, elle est jugée superficielle ou inutile. En conséquence, la MONUSCO est perçue comme physiquement et psychologiquement distante, à la fois inaccessible et peu réactive, et elle exclut les voix locales des processus de planification et de prise de décision, ce qui aliène encore plus la population, renforçant le sentiment que la mission est imposée d'en haut plutôt qu'ancrée dans les réalités locales.

Dans le cas **du Mali**, le manque d'acceptation de la part des autorités et des communautés locales est l'un des principaux facteurs cités qui ont conduit au retrait de la mission²³. Dans le cadre de la crise actuelle de la souveraineté nationale au Sahel et dans le monde, les missions étrangères ne sont pas acceptées pour leur valeur nominale ; elles doivent démontrer leur efficacité, chercher à se faire accepter par les communautés et les autorités locales et répondre à des mécanismes de redevabilité, sans lesquels il leur est impossible d'opérer.

Dans le cas de la MINUSCA en **RCA**, bien que son mandat lui impose d'améliorer les relations avec la population civile²⁴, les communautés consultées dans le cadre de cette étude ont exprimé un sentiment de distance et de détachement par rapport à la mission.

« La MINUSCA est détachée de la population, elle n'est pas proche des gens qui ont besoin de protection. » (Femme, société civile, Bangui, République centrafricaine)

Le premier obstacle est la communication, qui est perçue comme centralisée, inaccessible et entravée par des procédures lourdes. Plusieurs participants ont indiqué qu'ils ne savaient pas comment contacter la MINUSCA et que les procédures étaient trop complexes.

LA BARRIÈRE DE LA LANGUE

Cette distance est exacerbée par les barrières linguistiques et culturelles, identifiées par la plupart des participants dans les quatre pays comme un obstacle fondamental à la communication et à l'interaction avec le personnel des opérations de maintien de la paix de l'ONU. Le personnel des missions ne parle que rarement les langues locales, ce qui les rend intrinsèquement inaccessibles. Au sein des communautés, les personnes qui parlent l'anglais ou le français sont pour la plupart des jeunes générations qui vivent dans les centres-villes et ont eu accès à l'éducation. La barrière linguistique est donc importante et ajoute une couche supplémentaire de marginalisation qui affecte de manière disproportionnée les personnes les plus vulnérables, qui ont le plus besoin de dialoguer avec les missions.

« Il n'y a pas de bonne communication entre la MINUSCA et la communauté. Il y a eu un incident que je voulais expliquer aux contingents de la MINUSCA lorsqu'ils étaient encore près du site de déplacés, mais nous ne pouvions pas nous comprendre. » (Femme, communauté hôte, Batangafo, République centrafricaine)

Les officiers de liaison communautaires et les assistants linguistiques jouent un rôle essentiel en facilitant la communication entre la population locale et les missions. Cependant, dans de nombreux cas, les communautés ont eu l'impression qu'ils étaient insuffisants, indisponibles ou qu'ils ne traduisaient pas fidèlement les informations partagées.

« Il y a un obstacle à la communication parce que l'UNMISS a recruté des assistants linguistiques, mais nous ne leur faisons pas confiance parce que parfois ils ne disent pas les vraies informations dont la communauté a besoin. » (Jeune homme, Rumbek, Soudan du Sud)

En **RDC**, bien que la MONUSCO ait maintenu des canaux de communication efficaces avec les communautés locales dans certaines zones, notamment par le biais d'assistants de liaison communautaires et d'interprètes connaissant les dialectes locaux, ces efforts étaient inégaux et insuffisants pour surmonter des barrières plus larges et systémiques. Bien que des mécanismes tels que les systèmes d'alerte précoce communautaires aient relativement bien fonctionné dans des endroits comme Bijombo au Sud-Kivu, la dépendance générale de la mission à l'égard des langues officielles et internationales, associée à une tendance à privilégier le dialogue avec les autorités locales plutôt qu'avec les civils²⁵, a contribué à la perception généralisée d'une

MONUSCO distante et inaccessible.

À L'ÉCOUTE DES COMMUNAUTÉS

Les communautés ont exprimé leur mécontentement d'être insuffisamment consultées par les forces de maintien de la paix de l'ONU, en particulier sur les questions relatives à la protection des civils.

« La MINUSCA devrait communiquer et échanger beaucoup avec la communauté pour découvrir quels sont leurs vrais problèmes de protection. » (Homme retourné, Batangafo, République centrafricaine)

Le manque de consultation avec les communautés locales et les personnes les plus vulnérables fait qu'il est difficile pour les membres des forces de maintien de la paix de percevoir les besoins et aspirations réels des populations affectées qui ont le plus besoin de leurs services et de leur protection.

« L'un des plus grands obstacles de la MINUSMA était qu'elle n'impliquait pas les populations dans la prise de décision. Ils ne communiquaient pas assez avec les autorités et les communautés. » (Femme, représentante de la société civile, Ségou, Mali)

Ce constat est également préoccupant en ce qui concerne la consultation et la prise en compte des voix des femmes, trop souvent exclues des consultations et des prises de décision au niveau stratégique national²⁶. Près de 25 ans se sont écoulés depuis la résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies, qui appelait tous les acteurs internationaux de la paix et de la sécurité à prendre explicitement en compte les besoins et les priorités des femmes et des filles lors de la mise en œuvre des accords de paix, à comprendre le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et à mesurer l'impact des conflits sur les femmes et les enfants²⁷, mais c'est encore loin d'être le cas.

De plus, certains jeunes participants ont exprimé un sentiment d'exclusion des consultations qui ont lieu avec les chefs de communautés et qui n'abordent pas suffisamment les sujets qui sont importants pour les jeunes.

L'absence de dialogue, de consultation et de consentement avec les communautés locales signifie que l'intervention des missions n'est pas pleinement comprise ou acceptée. Le manque de coopération avec les communautés locales compromet la capacité de la mission à remplir son mandat et crée un climat dans lequel la mission a moins de moyens pour réagir rapidement et efficacement.

« Leurs actions ne répondent pas nécessairement aux besoins de la population. Parfois, ce qu'ils font [par exemple les infrastructures] n'est pas utilisé par les communautés parce qu'il n'y a pas de consultation au niveau local. » (Homme, société civile, Bangui, République centrafricaine)

Cette distance entre les missions de maintien de la paix et les communautés est préjudiciable à tous. Il a été démontré que lorsque les populations connaissent et soutiennent la présence des forces de maintien de la paix, celles-ci peuvent mettre en œuvre leur mandat de manière plus efficace, contribuer à une paix durable et mieux assurer la sécurité des civils et du personnel des missions²⁸. Il est dans l'intérêt de tous que les missions entretiennent des relations étroites et un dialogue continu avec les communautés.

« Ils ne travaillent pas assez étroitement avec les acteurs locaux. Et ils ne savent pas responsabiliser les populations locales. Ils ne recrutent pas de locaux à des postes d'officiers où ils peuvent participer à la prise de décision. Ils ne les recrutent que comme assistants » (Homme, représentant de la société civile, Rumbek, Soudan du Sud).

UNE QUESTION DE LÉGITIMITÉ

Le dialogue entre les opérations de maintien de la paix et les communautés, y compris les chefs traditionnels et religieux, ainsi que les personnes les plus vulnérables (notamment les femmes, les personnes déplacées internes et les jeunes) sur leurs besoins et leurs expériences est essentiel. Les communautés veulent être associées aux processus de paix et aux mesures de protection qui les concernent, et elles veulent avoir leur mot à dire. Lorsque les communautés se sentent insuffisamment consultées et sans leur consentement éclairé, la question de la légitimité de la mission se pose, et celle de savoir si elle doit prendre des décisions et mener un processus de son propre chef, sans le soutien des populations concernées. Lorsque la mission mène des activités qui servent directement son mandat mais aussi les besoins exprimés par la communauté, son impact sera plus fort et plus durable.²⁹

La question de la légitimité locale est cruciale pour les missions de maintien de la paix, tant pour des raisons normatives qu'opérationnelles. Sur le plan normatif, la question se pose de savoir si la mission doit être présente dans le pays si elle manque de légitimité aux yeux des populations qu'elle est censée protéger et servir. Sur le plan opérationnel, les activités de maintien de la paix dépendent entièrement de la coopération locale. Ainsi, pour que les missions puissent protéger les populations, il est vital qu'elles soient proches des populations, comprises, acceptées et respectées.³⁰

La légitimité de la mission est fortement influencée par la perception de ses performances. Le taux de réussite des opérations de maintien de la paix des Nations Unies est historiquement bien meilleur que ne le laisse supposer leur notoriété. Des études ont montré que les niveaux de violence - y compris de violence sexuelle - sont plus faibles et que les victimes civiles sont moins nombreuses là où les missions sont déployées³¹. Pourtant, les forces de maintien de la paix de l'ONU sont perçues par les communautés affectées comme étant largement inefficaces et problématiques.

PERCEPTIONS DES PERFORMANCES DES MISSIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES CIVILS ET DE LA PAIX

ROLE ESSENTIEL POUR ASSURER LA SURETÉ ET LA SÉCURITÉ

La perception qu'ont les populations des missions de maintien de la paix dépend largement de leur performance et de leur capacité à produire des résultats. En particulier, l'efficacité des missions à répondre aux menaces contre les civils est le premier élément à influencer la perception des communautés.³²

Au **Soudan du Sud**, et en particulier dans les régions d'Åkobo et de Pibor, les communautés étaient satisfaites de la protection qu'elles recevaient de l'UNMISS, en grande partie grâce à la mise en place de sites de protection.

« L'installation de sites de protection des civils a permis d'offrir une sécurité immédiate à de nombreux civils lors de crises aiguës. » (Femme, communauté hôte, Nyirol, Soudan du Sud)

En effet, lorsque le conflit a éclaté en 2013, des dizaines de milliers de civils ont fui les zones où de nombreuses attaques avaient lieu et sont arrivés dans les locaux de l'UNMISS pour y chercher refuge. Depuis lors, selon l'UNMISS, pas moins de 85 000 civils ont cherché protection dans huit complexes à travers le pays³³. Ceux-ci sont perçus comme ayant protégé et sauvé de nombreuses vies.

« L'UNMISS a eu un impact considérable sur la vie de la population locale grâce à la mise en place de sites de protection des civils dans leur enceinte, qui ont fourni un abri et une protection aux femmes, aux personnes âgées et aux enfants qui cherchaient refuge. Nous nous sentons toujours en sécurité dans leurs locaux. » (Homme, société civile, Pibor, Soudan du Sud)

Les missions ont également protégé les populations locales en les informant des menaces extérieures en matière de protection et de sécurité susceptibles d'affecter la communauté.

« Oui, l'UNMISS remplit son rôle de protection des civils. Si l'UNMISS n'avait pas été là pendant le conflit de 2013, la plupart des civils seraient morts. » (Jeune homme, retourné, Åkobo, Soudan du Sud)

Les communautés estiment qu'au-delà de la protection immédiate en temps de crise, l'intervention des missions de maintien de la paix a réduit les risques de protection, grâce à la formation dispensée aux autorités traditionnelles, à la police locale, et aux autres institutions chargées de la sécurité.

Dans le cas de la **République centrafricaine**, en général, les communautés ont exprimé une satisfaction partielle quant à la capacité de la MINUSCA à restaurer la sécurité dans leurs communautés.

« C'est grâce à la MINUSCA que nous sommes en sécurité aujourd'hui et que nos enfants sont retournés à l'école. » « Depuis que la MINUSCA est là, la communauté vit en paix et la sécurité est assurée. » (Femme déplacée, Bria et Homme déplacé, Paoua, République centrafricaine)

Les patrouilles en particulier ont été considérées comme un moyen de dissuasion efficace contre la criminalité et la violence, bien que les patrouilles aient été perçues comme étant principalement effectuées dans les zones urbaines, laissant les communautés vulnérables dans les zones rurales ou difficiles d'accès, qui sont confrontées à des menaces et des risques plus importants.

Au Mali, l'évaluation de la performance de la MINUSMA par les communautés consultées est largement négative dans les zones couvertes par cette recherche. Bien qu'elle soit considérée par certains, et en particulier dans la région de Gao, comme un acteur clé de la stabilité, elle est jugée passive, lente et inefficace dans la protection des civils. Les communautés, principalement dans les régions de Ségou et de Mopti, ont même corrélé la présence de la MINUSMA à une recrudescence de la violence et des menaces.

« Ils n'ont pas été efficaces, car les villages ont été attaqués et brûlés pendant qu'ils étaient là. » (Homme, Ségou, Mali)

La critique la plus récurrente réside dans le fait que les conflits et la violence n'ont pas diminué malgré la présence et l'intervention prolongées des opérations de maintien de la paix.³⁴

En **République démocratique du Congo**, la perception par les communautés de la performance de la MONUSCO en matière de protection des civils est mitigée et dépend fortement du lieu. Dans des régions comme Bijombo et Minembwe, dans la province du Sud-Kivu, de nombreux membres de la communauté ont reconnu que la présence de la MONUSCO avait eu un effet dissuasif sur les groupes armés et avait amélioré la protection dans des zones spécifiques, en particulier pour les populations déplacées, les femmes et les jeunes.

« Avant l'arrivée de la MONUSCO, nous, les femmes, avions peur d'aller dans nos champs et de ramasser du bois. Quand la MONUSCO est arrivée ici, sa présence a amélioré la situation et nous avons commencé à avoir accès à certains de nos champs. » (Femme déplacée, Bijombo, Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

Des actions telles que la sécurisation des camps, l'escorte des civils et la facilitation de l'accès humanitaire ont été appréciées, et l'implication de la mission dans les dialogues de paix et les évacuations médicales a été notée positivement.

« La MONUSCO a grandement contribué à notre sécurité et à notre protection. » (Homme déplacé, Bijombo, Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

Dans d'autres régions comme Butembo, les communautés ont été beaucoup plus critiques à l'égard de l'intervention de la MONUSCO.

« La MONUSCO a été accusée de ne pas protéger la population, car elle n'a pas rempli sa mission. » (Femme, société civile, Butembo, Nord-Kivu, République démocratique du Congo)

DIFFÉRENCES ENTRE LES RÉGIONS

La perception de la performance des forces de maintien de la paix varie considérablement d'une région à l'autre.

En **RCA** par exemple, il existe une différence significative entre les communautés urbaines, qui sont plus exposées à l'intervention de la MINUSCA, et les communautés des zones rurales ou reculées, qui font face à plus de menaces, sont moins familières avec la MINUSCA et ont dans certains cas peu ou pas bénéficié de son intervention.

Les patrouilles de dissuasion, la formation des jeunes et les dialogues de cohésion sociale sont visibles dans les villes et les zones périphériques, mais n'atteignent pas nécessairement les villages ou les quartiers où se trouvent les communautés les plus vulnérables ayant les besoins les plus importants.

Au **Soudan du Sud**, c'est la logique inverse qui s'applique. Dans les régions rurales telles que Pibor, les communautés ont été témoins et ont bénéficié de l'intervention de l'UNMISS, notamment des sites de protection qui ont été perçus comme extrêmement efficaces et ont été fortement appréciés, et elles considèrent largement les opérations de maintien de la paix comme une force de protection. À l'inverse, dans la capitale Juba, les communautés étaient moins enthousiastes quant à la performance de l'UNMISS. Cela s'explique notamment par le fait que les interventions directes de protection sont perçues comme moins nombreuses dans la capitale et que l'UNMISS s'est engagée dans moins de programmes de sensibilisation des communautés, ce qui rend son travail moins visible pour le citoyen ordinaire.

En outre, dans certaines zones, les communautés se sont senties négligées, car l'UNMISS n'a pas prêté attention à certains conflits qui étaient à l'origine de la plupart des violences au niveau communautaire. L'UNMISS a été perçue comme se concentrant sur les conflits intercommunautaires et négligeant les conflits entre membres d'une même communauté, comme dans le cas des conflits entre groupes d'âge au sein des communautés de Pibor.

« Oui, ils [l'UNMISS] ont partiellement rempli leur mandat de protection des civils, mais le contexte de Pibor est principalement affecté par les combats entre groupes d'âge, ce qui a limité l'intervention de l'UNMISS puisqu'il s'agit d'un conflit entre les membres d'une même communauté ». (Homme, représentant de la société civile, Pibor, Soudan du Sud)

Si les communautés ont dit comprendre pourquoi certains conflits devaient être résolus au niveau local avec les chefs de communautés, elles ont également exprimé leur déception et leur frustration face au fait que les opérations de maintien de la paix ne tiennent pas compte de la plus grande menace de protection dans leur région.

Au **Mali**, il existe une disparité significative entre les perceptions à Gao, où les communautés reconnaissent et apprécient la contribution de la MINUSMA à la sécurité, et à Ségou et Mopti où les perceptions sont beaucoup plus négatives. Cela peut se comprendre par le fait que la MINUSMA était plus présente, qu'elle a investi plus de ressources et d'efforts dans la région de Gao, qu'elle s'est davantage engagée auprès des populations locales et que, pendant de nombreuses années, elle a également créé beaucoup d'emplois pour les jeunes de la région.

En **RDC**, il existe des disparités importantes entre les régions où la MONUSCO est présente et celles où elle ne l'est pas. Dans des régions comme Beni-Oicha et Mangina, où la MONUSCO est toujours présente, la communauté compte sur son soutien pour l'aide logistique, la protection et la stabilité, malgré un mécontentement généralisé quant à son efficacité. En revanche, à Kimbulu et Musienene, où la MONUSCO s'est retirée, on observe une détérioration notable de la sécurité, avec une résurgence des groupes armés et une recrudescence de la violence, en particulier à l'encontre des populations vulnérables telles que les femmes et les enfants.

MANQUE D'ACTION FACE AUX MENACES

Un rapport publié en 2014 par les enquêteurs internes de l'ONU a révélé que les forces de maintien de la paix n'avaient réagi immédiatement que dans un cas sur cinq lorsque des civils étaient menacés et qu'elles n'avaient pas fait usage de la force lors d'attaques meurtrières.³⁵

Le grief le plus fréquemment soulevé par les communautés au cours de cette étude est en effet l'inaction et l'inefficacité des forces de maintien de la paix dans un moment de crise où les civils sont confrontés à une attaque. Les communautés ont souvent déploré que lorsqu'une crise survient, la mission n'est pas suffisamment réactive et que son intervention est trop lente.

De plus, la nature de l'intervention n'est pas bien comprise et ne répond pas toujours aux attentes des communautés, qui souhaiteraient une intervention directe pour répondre aux menaces de protection. D'autres formes d'intervention sont jugées insuffisantes ou inadéquates, notamment parce qu'elles ne sont pas comprises et que les résultats de l'intervention ne sont pas partagés avec elles.

« A mon avis, ils [l'UNMISS] n'ont pas rempli leur mandat parce qu'ils n'interviennent qu'une fois que le mal est fait [...] Ils se contentent de faire des rapports et ne protègent pas les civils ».
(Femme, représentante de la société civile, Juba, Soudan du Sud)

Dans le cas de la **République centrafricaine**, le manque de confiance est encore exacerbé par la perception que les décisions stratégiques de la MINUSCA sont prises par une hiérarchie qui se trouve ailleurs, inconnue et loin des réalités auxquelles sont confrontées les populations civiles.

« Certaines personnes ont été attaquées devant la MINUSCA, mais celle-ci n'est pas intervenue. Ils ont dit qu'ils devaient obtenir l'approbation de leur supérieur avant d'intervenir. Il y a eu des morts parce que les gens attendaient des ordres qui venaient de leurs supérieurs loin d'ici. »
(Homme déplacé, Bria, République centrafricaine)

Cette situation génère frustration et déception parmi les communautés qui placent leur confiance dans les opérations de maintien de la paix, mais dans une situation de crise, l'intervention tarde à arriver, voire, dans certains cas, n'arrive pas du tout.

Certaines perceptions négatives des interventions des forces de maintien de la paix sont renforcées par un manque de confiance et d'acceptation du rôle et des objectifs de la mission. En effet, un argument récurrent est que si les missions réussissaient, les groupes armés seraient éradiqués et les cas de violence se réduiraient.³⁶

Enfin, les communautés ont parfois considéré que les interventions des missions étaient mal adaptées au contexte, qu'elles manquaient de sensibilité au conflit et qu'elles étaient potentiellement nuisibles.

En **République démocratique du Congo**, les communautés critiquent l'inaction de la mission face à la violence et son manque de résultats tangibles. Des incidents répétés, tels que des promesses de protection non tenues et des confrontations lors de manifestations, ont encore affaibli la confiance et renforcé la perception que la MONUSCO est plus symbolique qu'efficace. En effet, à l'intérieur et à l'extérieur des zones d'intervention, la violence a persisté, y compris les assassinats, les embuscades et les violences sexuelles, ce qui a conduit certains, en particulier les jeunes, à percevoir la MONUSCO comme inefficace dans la prévention des atrocités en dépit de sa proximité.

« La MONUSCO ne remplit pas son rôle de protection de la population civile. » (Femme, Nord-Kivu, République démocratique du Congo)

Ce sentiment est aggravé par l'opinion exprimée par les communautés selon laquelle la MONUSCO opère de manière bureaucratique et hiérarchique, privilégiant souvent les relations avec les institutions de l'État plutôt que l'engagement direct des communautés. Aux yeux de beaucoup, sa présence continue est non seulement inefficace mais, dans certains cas, même contre-productive.

Dans les quatre pays, l'absence d'action suffisante en temps de crise est déplorée par les communautés, qui perçoivent également que les missions de maintien de la paix opèrent avec des mécanismes de redevabilité insuffisants, en particulier vis-à-vis des communautés et des autorités. Les populations consultées ont exprimé leur mécontentement face aux échecs continus des missions, notamment en matière de protection des civils, et à l'absence de reconnaissance de ces échecs, même lorsqu'ils sont à l'origine de décès de civils qui auraient pu être évités.

ROLE DANS LA RESOLUTION DES CONFLITS

Au **Soudan du Sud**, les communautés ont observé et bénéficié des vastes programmes de consolidation de la paix mis en œuvre par l'UNMISS. L'UNMISS facilite le dialogue entre les parties en conflit à différents niveaux, encourageant les efforts de réconciliation au sein des communautés. La mission renforce également les capacités locales en matière de consolidation de la paix afin de garantir un impact durable.

« L'UNMISS a apporté la paix et la stabilité et renforce continuellement les capacités des jeunes en matière de consolidation de la paix et les aide à se détourner de la violence et à créer un environnement sûr pour la communauté. » (Jeune fille, communauté hôte, Pibor, Soudan du Sud)

L'UNMISS a mis en œuvre des programmes intercommunautaires axés sur la résolution et la prévention des conflits entre les communautés et sur l'établissement de relations pacifiques.

« Les relations entre les communautés Murle et Ākobo se sont améliorées grâce au soutien de l'UNMISS. Les communautés en sont maintenant au point de prôner la paix et de parler de l'impact négatif des enlèvements de femmes et d'enfants. Elles rendent maintenant les enfants enlevés à leurs parents. » (Jeune femme, retournée, Ākobo, Soudan du Sud)

Les communautés ont apprécié le rôle joué par l'UNMISS dans la médiation des négociations de paix entre les parties au conflit dans le paysage politique du Soudan du Sud, contribuant ainsi à la conclusion d'accords visant à mettre fin aux hostilités.

LES AFFAIRES CIVILES – UNE VOIE VERS L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE

Outre le maintien de la sécurité et la protection des populations, les affaires civiles sont essentielles à l'amélioration des conditions de vie et permettent aux contingents des missions de maintien de la paix d'être proches et à l'écoute des communautés et des autorités locales³⁷.

En effet, lorsqu'ils ont été consultés sur l'impact positif des missions de maintien de la paix dans leurs communautés, les participants des quatre pays ont fourni de nombreux exemples, qui se concentrent notamment sur le soutien humanitaire et social, le soutien à la cohésion sociale et à la paix, le soutien à la société civile et le rétablissement de l'autorité de l'État.

SOUTIEN HUMANITAIRE ET SOCIAL	APPUI A LA COHESION SOCIALE ET A LA PAIX
Construction et rénovation d'infrastructures sociales telles que des écoles, des routes, des barrages, des hôpitaux et des centres de santé Approvisionnement en eau potable Création et restauration de marchés dans les zones sécurisées Activités génératrices de revenus (AGR) pour les personnes et les communautés vulnérables Sensibilisation au mariage des enfants et à d'autres normes culturelles néfastes Soutien financier aux projets Communautaires Soutien humanitaire en cas de catastrophes naturelles	Sensibilisation à la cohésion sociale Facilitation du dialogue communautaire et intercommunautaire Désarmement et soutien à la réintégration économique des groupes armés non étatiques Formation des jeunes à la haine et à la tolérance Mise en œuvre de programmes de prévention du recrutement des enfants dans les groupes armés Formation des fonctionnaires à la consolidation de la paix
RETABLISSEMENT DE L'AUTORITE DE L'ÉTAT	SOUTIEN A LA SOCIETE CIVILE
Construction d'infrastructures publiques telles que des mairies, des bureaux de police et des cours de justice locales Soutien financier et logistique au gouvernement Déploiement de fonctionnaires sur le terrain Soutien au retour des agents de l'État (maires, police, gendarmerie, etc.) dans les zones sécurisées	Formations et renforcement des capacités des organisations locales de la société civile Soutien financier aux ONG et associations nationales pour mener à bien leurs activités Construction d'infrastructures pour les associations de femmes

UNE CRISE DE CONFIANCE

UN CLIMAT POLITIQUE PEU PROPICE A LA CONFIANCE

Le climat politique dans les quatre pays a entravé, à des degrés divers, le travail des opérations de maintien de la paix des Nations unies. Le manque d'institutions bien établies, en particulier dans les zones reculées, ainsi que l'instabilité politique peuvent constituer un obstacle important à l'efficacité de la mission. Le manque de volonté politique, associé à des tensions dans la collaboration avec les autorités, peut affecter l'efficacité des interventions. La méfiance croissante entre les autorités nationales et les missions de maintien de la paix étrangères est un défi de plus en plus important.

Ce fut certainement le cas au **Mali**, où les autorités actuelles ont rejeté la présence de forces étrangères, y compris la MINUSMA.

« La présence de la MINUSMA au Mali a créé une entrave à la mission souveraine de l'Etat ». (Homme, société civile, Mopti, Mali)

Ce discours a été fortement imposé par les autorités et s'est répercuté sur les communautés qui, dans certains cas, perçoivent les forces de maintien de la paix de l'ONU comme une entrave à la souveraineté de la nation et la rejettent en bloc.

ABUS DE POUVOIR ET MAUVAISE CONDUITE

Les forces de maintien de la paix, qui sont déployées et mandatées pour soutenir et protéger les personnes et les communautés vulnérables, ont été responsables de violations récurrentes des droits humains, y compris d'abus et d'exploitation sexuels. Ces crimes ne donnent presque jamais lieu à des poursuites ou à des réparations, en raison du statut d'immunité des agents des missions de maintien de la paix des Nations Unies, ce qui contribue à un climat d'impunité³⁸. Ces actions, qui constituent une trahison fondamentale de la confiance et vont totalement à l'encontre du mandat de maintien de la paix, détériorent le travail effectué et érodent le peu de confiance qui a été précieusement établie avec les communautés.

« Nous pensons qu'ils font ce qu'ils veulent et ce qui les arrange. » (Homme, Mopti, Mali)

En **RDC**, des cas d'exploitation et d'abus sexuels ont été signalés dès le début de la MONUC et se sont poursuivis avec la MONUSCO. Un certain nombre d'enquêtes sur des allégations d'exploitation et d'abus sexuels ont été menées au fil des années, mais il y a eu un échec systémique à enquêter de manière adéquate les cas, à prendre des mesures disciplinaires et à engager des poursuites pour les crimes. L'absence d'action était due dans de nombreux cas à la complicité directe ou indirecte de la haute direction, ce qui a conduit à une atmosphère générale d'impunité.³⁹

En **RCA**, l'immunité et le manque de transparence alimentent un sentiment d'injustice et de vulnérabilité à l'égard des contingents des missions de maintien de la paix qui sont censés les protéger.

« Il y a eu tellement d'exploitation et d'abus de la part de certains officiers de la MINUSCA, ce qui a conduit à cette méfiance. » (Représentante d'une ONG, Bangui, République centrafricaine)

SUSPICION ET RUMEURS ALIMENTENT LA MÉFIANCE

Les rumeurs au sujet des missions de maintien de la paix sont monnaie courante, qu'elles soient basées sur des faits réels ou non. L'une des rumeurs les plus récurrentes lors des consultations communautaires dans les quatre pays est la croyance selon laquelle les agents des missions de maintien de la paix collaborent et sont de connivence avec des groupes armés non étatiques.

« La MONUSCO est soupçonnée d'être complice des ADF. » (Homme, personne déplacée, Beni, République démocratique du Congo)

Ces rumeurs exacerbent la méfiance au sein des communautés, en particulier celles qui n'ont pas été témoins ou n'ont pas bénéficié de l'intervention ou de la présence des missions de maintien de la paix.

Le manque de dialogue et de confiance entre les communautés et la mission génère un climat de suspicion et un terrain fertile pour la propagation de ces rumeurs. La combinaison d'un manque de communication d'une part, de la perception d'une intervention peu performante qui ne protège pas efficacement les civils d'autre part, à laquelle s'ajoutent des cas d'exploitation et des allégations de fraternisation avec des groupes armés, exacerbe la méfiance et alimente les soupçons d'agendas politiques cachés.

« Ils sont venus pour exploiter nos ressources naturelles. Ils ont dû venir pour une autre raison car la paix n'a jamais été instaurée. [...] La MONUSCO est derrière la déstabilisation de notre pays. » (Homme, Musienene, Nord-Kivu, RDC)

Les communautés s'inquiètent également du fait que les agents des missions de maintien de la paix viennent dans leur pays pour exploiter les ressources naturelles à des fins de gain personnel.

« Ils devraient s'en tenir à leur mandat au lieu de s'enfoncer inutilement dans les forêts profondes pour collecter les ressources naturelles locales. » (Homme âgé, Rumbek, Soudan du Sud)

UN CHEMIN VERS LA CONFIANCE

Face à ces accusations, il est essentiel que les missions de maintien de la paix mettent en place un plan de communication stratégique qui s'adresse aux communautés et traite les informations et la désinformation de manière transparente⁴⁰. Le contact direct avec les communautés a le pouvoir d'atténuer les risques et d'offrir des informations alternatives à celles fournies par les rumeurs et les campagnes de désinformation.

Mais pour instaurer une véritable confiance avec la population civile, il est avant tout essentiel que le personnel des missions de maintien de la paix soit supervisé et que des mécanismes de redevabilité soient appliqués dans tous les cas de mauvaise conduite, d'exploitation sexuelle ou d'abus. Malgré le slogan de la tolérance zéro, des incidents et des accusations vérifiés continuent d'être enregistrés. Ces événements sont des tragédies en soi et ont un impact négatif sur la réputation de la mission, réduisant sa capacité à mettre en œuvre efficacement son mandat de protection des civils dans le pays.

LA PERSPECTIVE DE RETRAIT : LES CAS DE LA REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE ET DU SOUDAN DU SUD

UNE SOMBRE PERSPECTIVE

Le retrait des missions de maintien de la paix au niveau mondial et continental est actuellement une question brûlante. La possibilité de retrait devient une option à considérer lorsque des violations des droits humains et des violences contre les civils se produisent, et que la mission se retrouve en position d'observateur sans pouvoir prendre des mesures efficaces pour réagir à ces attaques ou les prévenir.⁴¹

Dans les pays où les opérations de maintien de la paix sont encore présentes, l'éventualité de leur départ est généralement une perspective sombre dans l'esprit des communautés.

« Même si la MINUSCA n'apporte pas la sécurité que nous souhaitons, leur seule présence fait peur aux rebelles et les empêche de nous attaquer. » (Femme, société civile, Bangui, République centrafricaine)

Le départ des forces de maintien de la paix exposerait les communautés, et en particulier les plus vulnérables, à un risque accru de violence et de menaces, et augmenterait les risques de conflits.

« Le retrait de l'UNMISS aura un impact négatif sur la population locale, en particulier pendant les conflits, car la plupart des gens se réfugient à l'intérieur de l'UNMISS pour se protéger. Et il y aura davantage de violations des droits humains dans la communauté où il y aura des meurtres et des arrestations illégales. » (Jeune fille, communauté hôte, Pibor, Soudan du Sud).

UNE OPPORTUNITÉ DE PASSER LE RELAIS AU GOUVERNEMENT

Le départ des missions de maintien de la paix pourrait également représenter une opportunité pour le gouvernement de prendre en charge la protection de la population civile.

« Si la MINUSCA part, la population devra s'organiser et cela aidera le gouvernement à prendre en charge la protection des Centrafricains. » (Homme, périphérie de Bangui, République centrafricaine)

Dans le cas de la **République Centrafricaine**, cette perspective est interprétée dans une optique souverainiste, selon laquelle l'État reprendrait en charge la protection de sa population à la place de la MINUSCA, une institution internationale et étrangère.

« Nous faisons confiance au gouvernement pour nous protéger et nous défendre, car il est le garant de la paix pour toute la population. En ce qui nous concerne, l'intervention militaire étrangère ne peut pas résoudre complètement notre problème en RCA. » (Homme, communauté hôte, Paoua, République centrafricaine)

Au **Soudan du Sud**, le départ éventuel de l'UNMISS nécessiterait une transition substantielle qui, selon les communautés, devrait déjà commencer maintenant.

« Il est important que l'UNMISS forme la police locale dès maintenant, de sorte qu'après le départ de l'UNMISS, la police locale puisse prendre le relais et que la protection soit maintenue. Elle n'est pas encore bien formée, mais elle a le potentiel pour remplacer l'UNMISS » (Homme, OSC, Juba, Soudan du Sud)

Dans les deux cas, les participants ont fortement exprimé l'opinion que leurs gouvernements ne sont pas encore prêts à assumer seuls cette responsabilité. En RCA, les communautés s'inquiètent en particulier du soutien insuffisant de la communauté internationale au gouvernement pour protéger les communautés.

« Il est encore trop tôt pour que la MINUSCA se retire. Le gouvernement n'est pas encore prêt. » (Femme, société civile, Bangui, République centrafricaine)

Dans le cas du Soudan du Sud, la principale préoccupation concernait l'incertitude actuelle à laquelle le pays est confronté et le manque de perspectives dans un avenir proche.

« Nous ne connaissons pas le gouvernement actuel et son plan de protection des civils au Soudan du Sud car il n'y a pas de paix positive au Soudan du Sud. [...] Si l'UNMISS s'en va, cela aura un impact très négatif car le Soudan du Sud n'est pas encore sorti de la crise actuelle. » (Homme, société civile, Ākobo, Soudan du Sud).

Pour certains, le départ des opérations de maintien de la paix symboliserait la perspective d'un vide, d'une absence d'intervention mais aussi d'état de droit, dans lequel tout serait possible, et tout serait permis - une perspective très préoccupante.

Dans le cas de la République centrafricaine, certains perçoivent la MINUSCA comme essentielle pour assurer la sécurité. La perspective du départ de la MINUSCA suscite de nombreuses inquiétudes.

Au Soudan du Sud, les participants s'inquiètent de l'absence de stratégie actuellement mise en place par le gouvernement, de sorte que si la MINUSCA devait partir, les civils seraient livrés à eux-mêmes.

« S'ils [l'UNMISS] partent, personne ne se concentrera sur la protection des civils. » (Homme, communauté hôte, Dengjock, Soudan du Sud)

LA RÉALITÉ ET L'IMPACT DU RETRAIT DES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX : LES CAS DE LA RDC ET DU MALI

En juin 2023, le gouvernement **Malien** a demandé au Conseil de Sécurité des Nations Unies le retrait immédiat de la MINUSMA, citant comme raison principale l'échec de la mission à ramener la paix au Mali. En décembre de la même année, la mission a commencé son retrait, laissant peu de temps pour une transition ou un processus de transfert.

Cette décision était la conséquence d'une détérioration de la situation sécuritaire et des relations entre la mission et les autorités nationales.⁴²

En **RDC**, la mission a commencé à élaborer une stratégie de retrait il y a près de dix ans, mais à la suite d'une série de manifestations en 2022 et 2023, accusant la MONUSCO de ne pas avoir combattu les groupes rebelles⁴³, et de la mauvaise gestion de la situation par la mission, le gouvernement congolais a demandé d'accélérer le retrait. Le processus de retrait devait s'achever à la fin de 2024, mais le plan a été suspendu en raison de l'escalade des tensions dans l'est du pays.

Le départ de la MONUSCO du Sud-Kivu, achevé en juin 2024, s'est déroulé dans un contexte de détérioration de la situation sécuritaire et de déplacements massifs de populations, ce qui a accru les tensions autour du processus de retrait. En effet, les communautés étaient divisées sur le départ de la MONUSCO, et étaient préoccupées par la sécurité et la protection, sans un plan clair de reprise des responsabilités par le gouvernement, en particulier dans les zones reculées.⁴⁴

LA PROTECTION DES CIVILS, AVANT ET APRÈS

Le départ de la MONUSCO de certaines localités de la **République Démocratique du Congo** a entraîné une nette détérioration de l'environnement de sécurité et de protection, en particulier dans les zones instables du Nord et du Sud Kivu. Quelques semaines après le transfert des bases de la MONUSCO au gouvernement congolais, les postes de la province du Sud-Kivu sont tombés en ruine, faute de personnel et de ressources suffisantes.⁴⁵

« Nous avons vu un répit temporaire après le départ de la MONUSCO, mais la situation générale reste très fragile. » (Homme, société civile, Butembo, Nord-Kivu, République démocratique du Congo)

La MONUSCO, malgré son efficacité contestée, a joué un rôle dissuasif visible contre les actions des groupes armés, comme en témoignent les communautés affectées, la société civile et les acteurs humanitaires. Son retrait a créé un vide sécuritaire, rapidement exploité par les groupes armés, ce qui a conduit au repositionnement de ces factions, à une augmentation des affrontements armés avec les FARDC et à une recrudescence des incidents violents visant les civils. Le risque d'arrestations arbitraires, de recrutement forcé, de violences basées sur le genre et de pillage de biens civils s'est accru, tandis que les chefs communautaires sont de plus en plus menacés d'enlèvement et de violences ciblées.

« Le retrait de la MONUSCO a créé plusieurs lacunes, notamment une recrudescence du recrutement d'enfants au sein des groupes armés, ainsi qu'une augmentation des arrestations arbitraires par les services de sécurité existants. » (Homme, société civile, Butembo Nord Kivu, République démocratique du Congo)

L'absence d'une stratégie de transition claire et structurée a exacerbé cette situation, exposant les faiblesses des forces de sécurité nationales et régionales à protéger efficacement les civils. En outre, le retrait a perturbé les services de protection essentiels, tels que la réintégration des anciens enfants soldats et les mécanismes de surveillance des droits humains. Les communautés ont exprimé un sentiment croissant d'abandon et de peur, tandis que les tensions intercommunautaires et les alliances des groupes armés avec certains acteurs étatiques ont encore compliqué la dynamique de la sécurité locale.

Au **Mali**, depuis que la MINUSMA a quitté le pays, les menaces à la sécurité persistent, l'insécurité demeure et la protection des civils n'est pas assurée. La MINUSMA a fourni un niveau minimum de sécurité ; par exemple, la route reliant Bamako à Gao, qui a été sécurisée par la mission, est maintenant vulnérable, ce qui rend l'accès aux produits essentiels plus difficile et entraîne des hausses de prix qui pèsent lourdement sur les populations locales. La MINUSMA avait également mis en œuvre des programmes d'affaires civiles renforçant la cohésion sociale et l'économie locale. Avec leur départ, ces programmes ont été brusquement interrompus, ce qui a accru les tensions et les risques, en particulier pour les populations vulnérables. Le manque de stabilité après le retrait a eu un effet néfaste sur les communautés locales, retardant leurs efforts de reconstruction. En outre, les communautés ont eu l'impression que l'accès aux services essentiels tels que la santé et l'éducation avait diminué, ce qui a contribué à une détérioration générale de la qualité de vie de la population. Le retrait de la MINUSMA a également exacerbé le chômage, affectant l'économie locale et augmentant le risque de recrutement des jeunes au sein des groupes armés.

Les communautés ont partiellement approuvé le retrait, en pensant qu'il permettait au gouvernement d'accroître son contrôle sur le territoire national. Certains ont affirmé que la situation en matière de sécurité s'était légèrement améliorée dans certains cas et que, dans l'ensemble, elle ne s'était pas détériorée de manière radicale, ce qui indique l'impact limité de la MINUSMA pendant la période où elle était présente. D'autres ont connu une augmentation des menaces à la sécurité et à la protection, notamment à la suite d'une attaque qui a frappé Bamako en septembre 2024.

« La sécurité était meilleure qu'aujourd'hui. La MINUSMA aurait empêché les groupes armés d'accéder à l'aéroport. [...] Maintenant, il y a des attaques répétées et des vols. » (Femme, société civile, Mopti, Mali)

Pour certains, le retrait de la MINUSMA symbolise un abandon, laissant les populations livrées à elles-mêmes.

« Le départ de la MINUSMA a laissé un vide. Les gens, surtout dans les zones les plus reculées, ont été complètement abandonnés ». (Femme, Mopti, Mali)

Enfin, beaucoup espèrent que le gouvernement mettra en place une stratégie après le départ de la MINUSMA, qui garantira la protection des civils.

L'IMPACT D'UN DEPART SOUDAIN

Le concept de stratégie de sortie dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU fait référence à un plan pour le retrait responsable et graduel d'une mission, garantissant que les progrès réalisés en faveur de la paix sont maintenus et ne sont pas perdus. Cependant, bien qu'il s'agisse d'un principe clé dans la planification du maintien de la paix, de nombreuses missions n'ont pas de stratégie de sortie claire et réalisable. Le cas de la MONUSCO est particulièrement emblématique : le Conseil de Sécurité des Nations Unies a signalé depuis longtemps son intention de retirer la mission, mais des retards répétés ont été enregistrés en raison de l'insécurité persistante, de la faiblesse des institutions de l'État et du risque d'un vide de protection. Les Nations Unies et le gouvernement congolais ont convenu d'un plan de désengagement commun en 2021, mais sa mise en œuvre a été critiquée par les communautés affectées et la société civile, qui l'ont jugée motivée par la politique plutôt que par les conditions réelles sur le terrain. Les analystes politiques affirment qu'en l'absence de repères clairs, d'une forte appropriation nationale et d'un soutien solide aux mécanismes de protection locaux, les retraits prématurés risquent d'endommager les acquis de la paix et d'exposer les civils au danger.⁴⁶

Au **Mali**, le retrait de la MINUSMA a eu lieu sans alternative solide ni plan de transition. Aucune structure n'a été mise en place pour remplacer les fonctions exercées par la MINUSMA, notamment en termes de protection et de soutien économique. Ce vide a exacerbé l'insécurité et les défis sociaux, mettant en évidence les lacunes dans la gestion de la transition.

« Le départ de la MINUSMA aurait dû être préparé sans précipitation. Des négociations étaient nécessaires pour le bien-être et la sécurité des communautés. » (Homme, société civile, Mopti, Mali)

L'État a repris ses opérations de sécurité mais ne dispose pas de capacités suffisantes pour assurer une protection généralisée. Les mécanismes communautaires, bien que cruciaux, sont devenus la principale source de protection mais restent inadéquats face à l'ampleur de la menace.

Les communautés consultées étaient divisées quant au rôle joué par l'État pour assurer la sécurité et la protection. Certaines ont affirmé que les Forces Armées Maliennes (FAMA) avaient repris avec succès le mandat de la MINUSMA et étaient en mesure de maintenir l'ordre et de protéger les civils, tandis que d'autres ont déclaré que les institutions de l'État étaient faibles et incapables d'assurer une protection efficace des civils.

« Le retrait a eu lieu trop tôt et au milieu de la crise, ce qui a retardé les efforts de cette mission de plusieurs années. » (Homme, société civile, Gao, Mali)

En **République démocratique du Congo**, le retrait de la MONUSCO est perçu comme précipité et mal planifié. Malgré l'existence de cadres de coordination, le processus de désengagement a manqué de transparence et d'inclusivité. Les communautés et les acteurs de la société civile n'ont pas été informés, ce qui a entraîné une confusion et une méfiance accrue, en particulier dans les régions où l'activisme local et la résistance étaient forts.

« Le retrait de la MONUSCO est politisé, tout comme son mandat. Nous avons toujours été mal informés sur la question de la MONUSCO. » (Homme, Musienene, Nord-Kivu, République démocratique du Congo)

Alors que le retrait de la mission est largement soutenu, la planification stratégique autour de son départ reste faible, sans feuille de route pour guider le transfert des responsabilités.

Le gouvernement congolais devrait assumer la direction de la phase post-MONUSCO, mais des inquiétudes persistent quant à sa capacité à fournir une protection adéquate, en particulier dans les zones à haut risque où la présence de l'État est minimale ou contestée, telles que les zones contrôlées par le M23. Les mécanismes de protection communautaire, bien que reconnus comme essentiels, manquent de ressources et ne bénéficient pas du soutien durable nécessaire pour assumer des rôles plus importants.

« Le retrait de la MONUSCO a eu lieu sans qu'aucune alternative réelle pour la sécurité et la protection des personnes déplacées et des retournés n'ait été mise en place en coordination avec les autorités. » (Femme, société civile, Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

Bien que certaines initiatives locales et mesures d'urgence aient vu le jour, elles sont fragmentées et déconnectées d'un cadre national. Les appels répétés au renforcement des capacités et au transfert de compétences de la MONUSCO vers les acteurs locaux soulignent la nécessité d'une stratégie de sortie progressive, inclusive et dotée de ressources suffisantes. Sans cela, la transition risque de créer, ou d'aggraver, un vide en matière de protection.

UNE OPPORTUNITÉ POUR L'APPROPRIATION LOCALE DE LA PROTECTION

Le retrait des opérations de maintien de la paix peut être l'opportunité de renforcer l'appropriation locale en matière de sécurité et de protection.

En République démocratique du Congo, le retrait de la MONUSCO a incité les autorités et les communautés locales à jouer un rôle plus actif dans la gestion des risques sécuritaires. Les FARDC, avec le soutien de forces régionales telles que l'armée Burundaise, ont tenté de reprendre le contrôle, et les mécanismes de protection communautaires, notamment les comités de paix locaux, les systèmes d'alerte précoce et les patrouilles d'autodéfense, ont pris de l'importance. Bien que ces initiatives font face à des limites importantes dues au manque de ressources et de coordination, elles reflètent une reconnaissance croissante de la nécessité de stratégies de protection locales et adaptées au contexte. En conséquence, certains membres de la communauté ont fait état d'une réduction de certains types de délits mineurs et d'un sentiment plus fort d'être partie prenante dans la résolution des conflits.

En outre, le départ de la MONUSCO a suscité une réflexion critique sur les limites de la mission et sur l'importance de développer des cadres de protection durables, menés au niveau national, qui répondent mieux aux réalités locales.

« L'appropriation locale de la protection peut s'avérer fructueuse à long terme, mais elle a besoin d'un soutien institutionnel clair et de partenariats solides. » (Homme, communauté hôte, Butembo, Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

INITIATIVES LOCALES ET COMMUNAUTAIRES POUR LA PROTECTION ET LA PAIX

LE ROLE DES FORCES DE SÉCURITÉ NATIONALES ET LOCALES

Malgré la présence massive d'opérations de maintien de la paix dans les quatre pays depuis des décennies, la paix et la sécurité n'ont pas été rétablies. Le manque de confiance dans les missions a conduit les communautés à se tourner davantage vers les forces de sécurité nationales et locales. Ce phénomène a été accéléré par la succession des retraits des missions.

« Nous faisons confiance aux FACA (forces armées nationales), parce que ce sont les fils du pays, ils connaissent la réalité sur le terrain et ils sont prêts à nous défendre farouchement. Ils sont prêts à mourir pour nous. » (Homme, communauté hôte, Paoua, République centrafricaine)

Il existe une forte notion de loyauté de la part des forces armées nationales, dont on pense qu'elles s'investissent corps et âme dans la protection des civils, contrairement aux agents étrangers.

« En cas d'attaques, de déplacements ou de crimes, la communauté se tourne toujours vers les forces de l'ordre nationales, comme la police et les soldats, pour assurer sa sécurité et sa protection. » (Jeune fille, Pibor, Soudan du Sud)

Les résultats montrent que la situation en matière de protection est fragmentée. Si l'État est toujours perçu comme le principal garant de la sécurité, son efficacité est remise en question, ce qui explique le recours croissant à des alternatives locales telles que les groupes d'autodéfense et la société civile. Cette dynamique pose des défis majeurs à la gouvernance de la sécurité, à la protection et à la consolidation de l'État de droit.

Le principal défi à l'intervention des forces de l'ordre et de sécurité nationales est le manque de formation, le manque de capacité et le manque cruel de ressources, qui ne leur donne pas les moyens de remplir leur mandat de manière efficace et complète.

« Les leaders communautaires et la police locale ne sont pas assez efficaces pour protéger les civils dans l'est d'Ākobo et ils ne peuvent pas gérer le rôle que joue actuellement l'UNMISS. » (Homme, société civile, Ākobo, Soudan du Sud)

Pour assurer leur sécurité au niveau local, les communautés s'appuient également sur des vigiles et des groupes d'autodéfense locaux. Ces groupes d'autodéfense soulèvent un certain nombre de questions. Les groupes sont généralement très appréciés par les civils car ce sont des membres de leurs communautés qui sont perçus comme courageux et vaillants, cherchant du mieux qu'ils peuvent à protéger leurs familles et communautés. Toutefois, ces groupes étant informels, ils ne sont pas structurés, réglementés ou équipés et ne reçoivent pas, par exemple, de formation en droit humanitaire international. Les groupes d'autodéfense communautaires s'ajoutent à tous les groupes armés non étatiques déjà présents et actifs dans le pays.

Ils génèrent des risques importants de protection et d'abus pour les civils, en particulier les femmes, et ne sont soumis à aucun mécanisme de redevabilité.

En outre, ces groupes, qui disposent de peu ou pas de ressources, ne font pas le poids face aux groupes armés non étatiques qui ont accès à un armement plus important. Ils ne sont pas en mesure de se défendre ni de protéger les communautés.

« Dans certaines communautés, les jeunes s'entraînent à l'autodéfense, mais les groupes armés disposent de moyens et de ressources que ces jeunes n'ont pas. Il y a là un déséquilibre de pouvoir évident. Les groupes armés ont des armes et les équipes d'autodéfense n'ont que des sifflets. Cela les met en danger et ils ne peuvent pas nous protéger. » (Homme, société civile, Bangui, République centrafricaine)

En conclusion, bien que plusieurs acteurs soient impliqués dans la protection des communautés, les communautés les plus vulnérables aux menaces et aux attaques expriment un besoin urgent de réformes et d'améliorations pour assurer une sécurité et une protection durables et efficaces.

PROTECTION LOCALE ET INITIATIVES DE PAIX

Les communautés ont mis en place, parfois avec l'appui des acteurs humanitaires, une série de structures locales, de systèmes d'alerte précoce, de comités et de mécanismes de médiation. Ces structures sont constituées de groupes de volontaires, formés pour surveiller, prévenir et répondre aux risques de protection, prendre en charge la gestion et la résolution des conflits et maintenir la cohésion sociale. Elles jouent un rôle crucial dans la promotion et la protection des droits humains et du bien-être des membres de la communauté, en particulier dans des contextes de grande insécurité. Elles sont particulièrement appréciées en l'absence de réponses adéquates de la part des forces de sécurité nationales, et parce que la société civile est perçue comme étant plus proche des besoins de la population et capable de mobiliser des réponses plus rapides.

« S'il y a un cas de violence dans notre communauté, les associations locales apportent ou cherchent des solutions au problème par des conseils et d'autres moyens. » (Femme, Bria, République centrafricaine)

Ces initiatives, ancrées dans les valeurs traditionnelles et coutumières et régulièrement formées aux questions communautaires, sont reconnues et appréciées par la communauté. Leurs actions contribuent également à renforcer la résilience des communautés face aux crises et à promouvoir une culture de solidarité. Ils travaillent avec les autorités locales et les acteurs de la protection pour assurer une réponse rapide et efficace aux menaces de protection, et entreprennent des initiatives au niveau communautaire, telles que la sensibilisation, la médiation dans les conflits entre les personnes déplacées internes et la population hôte, ou la réponse aux cas de violence basée sur le genre.

Initiatives de protection communautaire:	Gestion des conflits et initiatives de paix communautaires :
Structures de protection locales gérées par la communauté (telles que celles mises en place par des ONG comme Oxfam) Comités de surveillance et d'alerte précoce des citoyens, chargés de signaler les cas de violence Stratégies de protection communautaire basées sur des mécanismes traditionnels de gestion des conflits Comités de surveillance des violences basées sur le genre (VBG) Comités de jeunes et de femmes qui sensibilisent les quartiers à la protection et à la cohésion sociale Des champions de l'égalité des sexes qui signalent les cas de violence et sensibilisent les gens à la protection. Systèmes d'alerte précoce mis en place au niveau communautaire pour anticiper les risques et y répondre, et diffusion d'alertes au sein des communautés pour limiter les déplacements dans les zones à risque. Des numéros verts sont mis à la disposition du public pour signaler les incidents liés à la protection. Déplacement préventif vers des zones plus sûres lorsque des menaces apparaissent.	Les femmes leaders et les chefs locaux dirigent la résolution et la prévention des conflits au niveau communautaire. Comités locaux pour la paix et le développement Chefs religieux, plateformes religieuses Dialogues intercommunautaires visant à prévenir la violence et à favoriser la coexistence pacifique Comités de femmes et d'hommes "sages", y compris les anciens de la communauté Comités locaux de population, de médiation et de réconciliation Comités de gestion des conflits entre agriculteurs et éleveurs Contrôle de la médiation communautaire (CMC) Implication de la société civile et des conseils des anciens dans les efforts de médiation et de paix, dans le cadre des structures de protection de la communauté au sens large.

Les comités de gestion des conflits traitent de diverses situations, notamment des cas de violence ou de litiges au niveau des ménages (violence domestique) et de la communauté (vol de bétail, destruction de champs, conflits intercommunautaires, conflits avec des groupes armés, etc.)

En amont des conflits, des groupes de jeunes organisent des causeries inter-quartiers pour prévenir les conflits, sensibiliser la communauté à des problématiques spécifiques (tribalisme, discrimination, etc.) et réduire les risques de conflits. Ce travail de prévention des conflits et de construction du tissu social constitue la base de la cohésion sociale et de la paix au niveau communautaire.

Les jeunes et les femmes, membres essentiels des communautés locales et pourtant largement exclus des autres structures publiques, sont les piliers fondateurs de ces initiatives et comités locaux de protection et de gestion des conflits. Leur participation à ces activités est essentielle à

leur succès et assure une plus grande cohésion sociale grâce à leur implication active dans la recherche de solutions pour assurer la protection et la paix au niveau communautaire.

Ces structures sont particulièrement pertinentes dans les situations qui concernent des dynamiques de conflit coutumières ou endogènes. Par exemple, les conflits liés à l'âge dans la région de Pibor au Soudan du Sud représentent la majorité des conflits et doivent être traités au niveau local. Étant donné que l'UNMISS et d'autres structures n'interviendront pas dans ce type de conflit, les efforts locaux sont essentiels et peuvent s'avérer très efficaces pour parvenir à une paix durable.

Bien que ces initiatives locales soient essentielles, ancrées dans les communautés et acceptées et reconnues par la population, elles sont confrontées à un certain nombre de défis. Elles manquent cruellement de ressources, car elles ne sont soutenues ou financées que sporadiquement, principalement par des acteurs humanitaires. De plus, elles manquent de reconnaissance institutionnelle qui renforcerait leur efficacité.

« Ces initiatives sont satisfaisantes mais pas suffisamment efficaces. Elles ont besoin d'être équipées et soutenues. Pour l'instant, ces initiatives ne peuvent pas remplacer la MINUSCA, mais elles peuvent la compléter. » (Femme, société civile, Bangui, République centrafricaine)

Dans la situation actuelle, ces initiatives locales et communautaires ne peuvent pas viser à remplacer le rôle joué par les missions de maintien de la paix, mais elles peuvent constituer des approches complémentaires qui ont un impact au niveau local et qui peuvent être soutenues et mises à échelle à l'avenir.

« Les initiatives de protection communautaire pourraient potentiellement compléter le rôle de l'UNMISS, mais pas le remplacer entièrement. L'UNMISS fournit un soutien essentiel en termes d'opérations de maintien de la paix, d'aide humanitaire et de renforcement des capacités au sein des structures gouvernementales. » (Homme, communauté hôte, Nyirol, Soudan du Sud)

« Les structures locales sont prêtes à prendre le relais, mais elles ne peuvent réussir sans un soutien et des ressources adéquats. » (Homme, société civile, Kimbulu, Sud-Kivu, République démocratique du Congo)

UN RÔLE POUR LES MISSIONS DE MAINTIEN DE LA PAIX

Il a été démontré dans d'autres contextes que les missions de maintien de la paix peuvent jouer un rôle dans le renforcement des capacités locales de résolution des conflits. Les activités de dialogue intercommunautaire en particulier, soutenues par les opérations de maintien de la paix, ont un impact avéré sur la réduction de la violence au niveau communautaire. Il s'agit d'une transition vers le niveau local, mais aussi vers la prévention des conflits plutôt que leur résolution, en construisant le tissu social nécessaire pour absorber et gérer les conflits. Ces activités locales peuvent compléter les initiatives nationales de consolidation de la paix. ⁴⁷

CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

Les opérations de maintien de la paix servent et ont servi un objectif essentiel dans les quatre pays couverts par cette étude. Leur présence a considérablement réduit les niveaux de menace et d'insécurité et a apporté la stabilité dans certaines régions.

Toutefois, cette étude met en lumière certains dysfonctionnements profondément ancrés qui doivent être corrigés de toute urgence. Tout d'abord, les populations affectées ont souvent un niveau limité de connaissance, de contact et de confiance avec les forces de maintien de la paix, ce qui limite l'impact et complique l'intervention des missions. Les communautés consultées ont déploré une réponse réactive systématiquement insuffisante et inefficace lorsqu'elles demandent assistance aux missions, ce qui n'a pas permis de protéger les civils en temps de crise. Les communautés ont une confiance variable dans les forces de sécurité nationales, qui manquent cruellement de ressources et de mécanismes de redevabilité. Face à ce dilemme, les civils sont livrés à eux-mêmes et se tournent vers les mécanismes locaux de protection et de gestion des conflits. Ces mécanismes, ancrés dans la tradition et respectés par les communautés, représentent une approche complémentaire pour rétablir un tissu social et une paix durable au niveau communautaire.

Au Mali et dans certaines parties de la République Démocratique du Congo, le retrait des opérations de maintien de la paix a été soudain et sans stratégie de sortie. Leur départ a laissé un vide et a engendré davantage d'incertitude, d'instabilité et d'insécurité parmi les populations vulnérables.

En République centrafricaine et au Soudan du Sud, l'éventualité d'un retrait des missions à l'heure actuelle serait préjudiciable et entraînerait une aggravation de l'insécurité et l'instabilité. Cette étude démontre que les deux missions jouent un rôle important dans la protection des civils, aujourd'hui plus que jamais. Mais si elles veulent rester et assurer une bonne performance dans la protection des civils, il y a des dysfonctionnements profondément enracinés qui doivent être adressés.

POUR ASSURER LA PROTECTION DES CIVILS, LE CONSEIL DE SECURITE DES NATIONS UNIES DOIT

1. Donner aux opérations de maintien de la paix des mandats clairs et crédibles, et réaffirmer la primauté du mandat de protection des civils.
2. Fournir aux opérations de maintien de la paix les moyens, le personnel et les ressources adéquats et suffisants pour qu'elles puissent remplir leur mandat de protection des civils. Cela signifie :
 - a. Déployer des missions en mesure de mettre en œuvre le mandat de protection des civils conformément aux principes du maintien de la paix, avec des équipes adéquates de personnel militaire, policier et civil.
 - b. Assouplir les procédures existantes pour permettre aux opérations de maintien de la paix d'agir de manière proactive, rapide, souple et efficace lorsque les communautés expriment un besoin urgent.
 - c. Veiller à ce que les civils soient en contact direct avec les contingents de maintien

de la paix et puissent solliciter leur intervention si nécessaire.

- d. Travailler directement et de manière proactive avec les services gouvernementaux et les communautés touchées par le conflit.
 - e. Adopter une approche sensible au conflit et aux contextes locaux.
 - f. Suivre et évaluer les performances de la mission de manière régulière et systématique, y compris sur la base des retours des communautés, et tenir compte des enseignements tirés de manière transparente à l'égard des populations et des autorités concernées.
3. Maintenir les activités liées aux affaires civiles en coordination avec les acteurs humanitaires et en accord avec les communautés et les autorités locales, mais pas au détriment des activités axées sur la protection des civils.
 4. S'engager à réexaminer les mandats des opérations de maintien de la paix en fonction des problèmes de protection soulevés par les communautés et les autorités et veiller à ce que les voix de la société civile et des communautés soient représentées de manière significative dans les discussions sur la conception et le renouvellement des mandats.
 5. Garantir la représentation des femmes dans les missions de maintien de la paix des Nations unies à différents niveaux et veiller à ce que la dimension de genre soit prise en compte dans la conception et la mise en œuvre du mandat.
 6. En cas de retrait, s'engager à préparer une stratégie de sortie et un transfert progressif aux autorités et communautés locales et nationales, dans le cadre d'un processus consenti, inclusif et durable. Le Conseil de sécurité doit rester saisi de la situation et travailler avec toutes les parties prenantes pour soutenir la protection des civils et les perspectives de paix par le biais d'autres mécanismes pertinents.
 7. Soutenir le développement de systèmes nationaux pour permettre une transition durable et responsable des missions de maintien de la paix vers un leadership national. Cela implique de renforcer les capacités des institutions gouvernementales, des autorités traditionnelles et de la société civile à coordonner les efforts de protection, à surveiller les droits humains, à gérer les systèmes d'alerte précoce et à apporter des réponses opportunes dans le contexte du retrait de la mission.

EN REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, LA MINUSCA DEVRAIT :

1. Informer la population de son mandat au travers d'une communication stratégique et une proximité avec les populations affectées, réfléchir avec les autorités et les communautés, et convenir d'un mandat de protection civile approprié, efficace et accepté.
2. Être davantage proche des communautés, ouvrir un dialogue durable avec les populations les plus vulnérables, notamment les jeunes et les femmes, écouter leurs expériences et leurs doléances et adapter son intervention pour mieux répondre à leurs besoins. Il est également essentiel que les consultations avec les populations locales aboutissent à la prise en compte de leurs recommandations dans la prise de décision.

3. Renforcer les départements des droits humains et les conseillers en genre au sein de la MINUSCA afin d'assurer le suivi et le traitement des cas de violations.
4. Traiter de manière transparente et responsable les accusations d'abus et d'exploitation sexuels commis par la MINUSCA.
5. Soutenir les initiatives locales de protection et de gestion des conflits.

AU SOUDAN DU SUD, L'UNMISS DEVRAIT

1. S'engager dans des stratégies de communication pour sensibiliser les communautés et clarifier leur mandat.
2. Engager davantage de consultations avec les autorités et les communautés locales, afin de s'assurer que leurs interventions sont acceptées, efficaces et inclusives, et qu'elles ont un impact plus fort et plus durable.
3. S'efforcer de veiller à ce que les voies de communication entre l'UNMISS et les communautés touchées soient toujours claires et ouvertes, afin que les civils puissent signaler des incidents en temps de crise et se sentir en sécurité.
4. Fournir un soutien accru et adapté aux femmes et aux filles, car ce sont elles qui sont le plus affectées par les conflits.
5. Soutenir et renforcer les structures communautaires locales et les organisations de la société civile qui favorisent la cohésion sociale, facilitent le dialogue et mettent en œuvre des mécanismes de résolution et de prévention des conflits. Avec des ressources et des capacités supplémentaires, ces initiatives locales pourraient être un moyen de parvenir à une paix durable et inclusive et aider à combler le gap dans l'éventualité d'un retrait de l'UNMISS.

DANS LE CONTEXTE DU RETRAIT DE LA MONUSCO DANS L'EST DE LA RDC, LES PARTIES PRENANTES DEVRAIENT :

1. Renforcer les mécanismes de protection locaux : Les communautés soulignent la nécessité d'investir dans les structures de protection locales existantes et de les renforcer, telles que les groupes de médiation communautaires et les initiatives de résolution des conflits, afin de combler le vide laissé par le départ de la MONUSCO.
2. Soutenir les ONG locales : Un appel clair est lancé en faveur d'un soutien financier et logistique durable aux organisations locales qui sont en première ligne de la protection, en particulier celles qui s'occupent des violences sexuelles et basées sur le genre, et de la réinsertion des anciens enfants soldats.
3. Améliorer la communication et la transparence : Les communautés demandent une communication plus directe, plus inclusive et plus transparente de la part des acteurs de l'aide humanitaire et de la protection. Il s'agit notamment d'expliquer plus clairement les rôles, les mandats et les actions afin d'instaurer la confiance et de veiller à ce que les

interventions correspondent aux besoins locaux.

4. Donner la priorité à la protection des femmes et des filles : Dans le sillage de l'augmentation de la violence, il est urgent de donner la priorité aux actions qui traitent des risques spécifiques auxquels sont confrontées les femmes et les filles, notamment en améliorant l'accès aux services de lutte contre la violence basée sur le genre et aux espaces sûrs.
5. Renforcer les capacités et la redevabilité des forces de sécurité de l'État : Si les communautés appellent à un rôle plus important de l'État congolais, elles soulignent également l'importance de veiller à ce que les FARDC et les autres acteurs de la sécurité opèrent de manière neutre, professionnelle et respectueuse des droits, notamment par le biais d'efforts conjoints de formation et de suivi.

DANS LE CONTEXTE DU RETRAIT DE LA MINUSMA AU MALI, LES PARTIES PRENANTES DEVRAIENT :

1. Placer la protection des civils au cœur des stratégies de l'Etat et de la sécurité nationale, avec une vigilance particulière pour les populations les plus vulnérables, y compris les femmes et les enfants.
2. S'engager à disposer d'une capacité et d'une formation suffisantes pour reprendre efficacement le rôle joué par la MINUSMA, notamment pour assurer la protection des civils, y compris les populations les plus vulnérables.
3. Veiller à ce que les forces armées nationales soient soumises à des mécanismes de responsabilisation. L'impact des opérations militaires sur les civils doit faire l'objet d'un suivi systématique et être accessible au public.
4. Veiller à ce que l'État et les forces armées nationales préviennent, atténuent et répondent au préjudice causé aux civils lors des opérations militaires menées par tous les acteurs au Mali.
5. Soutenir et renforcer les initiatives communautaires de protection, de résolution des conflits et de médiation, qui jouent un rôle clé dans le maintien de la cohésion sociale au niveau local. Ces initiatives ne peuvent pas remplacer le rôle précédemment joué par la MINUSMA, mais elles constituent des approches complémentaires crédibles pour une paix durable au niveau communautaire.

NOTES

¹ RCA : Bangui, Batangafo, Bria et Paoua

RDC: Béné, Kimbulu, Misiunene, Bijombo, Kigoma et Lulenge

Sud Soudan: Akobo, Pibor, Juba, Rumbek, Nyirol, Lainkein

Mali : Ségou, Mopti et Gao

² 434 personnes en République centrafricaine (205 femmes et 229 hommes)

210 personnes au Soudan du Sud (116 femmes et 94 hommes)

455 personnes au Mali (230 femmes et 225 hommes)

502 personnes en République démocratique du Congo (214 femmes et 288 hommes)

³ Site web de l'UNMISS : <https://unmiss.unmissions.org/mandate>

⁴ Site Internet de la MINUSMA : <https://minusma.unmissions.org/>

⁵ MINUSCA, site web : <https://peacekeeping.un.org/fr/mission/minusca>

⁶ Mandat de la MINUSCA, site web : <https://minusca.unmissions.org/mandat>

⁷ Site web de la MONUSCO : <https://monusco.unmissions.org/en/mandate>

⁸ Site web du maintien de la paix : <https://peacekeeping.un.org/en/monusco-ending-its-mission-south-kivu-after-more-20-years-of-service>

⁹ Vingt ans de protection des civils par les opérations de maintien de la paix de l'ONU : Succès, défis et nouvelles frontières, Institut international de la paix <https://www.ipinst.org/2019/05/twenty-years-of-poc-successes-challenges#2>

¹⁰ La Brigade d'intervention de l'ONU en RDC, Institut international de la paix, 2013

¹¹ Gabay, C. (2014) *The MONUSCO contradiction, Foreign Policy in Focus (FPF)*, 23 juillet. Disponible à l'adresse : https://fpf.org/the_monusco_contradiction (consulté le 11 avril 2025).

¹² Un an après: Lessons from MINUSMA's withdrawal from Mali and the crisis of UN Peacekeeping, The Security Distiller, 2024, <https://thesecuritydistillery.org/all-articles/one-year-later-lessons-from-minusmas-withdrawal-from-mali-and-the-crisis-of-un-peacekeeping>.

¹³ Pour aligner les mandats et les ressources du maintien de la paix, améliorer le lien entre le Conseil de sécurité et la Cinquième Commission, Observatoire mondial de l'Institut international de la paix, 2019, <https://theglobalobservatory.org/2019/12/align-peacekeeping-mandates-resources-improve-link-security-council-fifth-committee/>

¹⁴ Site web de l'UNMISS : <https://unmiss.unmissions.org/background>

¹⁵ Les femmes dans le maintien de la paix, site web des Nations unies sur le maintien de la paix : <https://peacekeeping.un.org/en/women-peacekeeping>

¹⁶ Ibid

¹⁷ Vingt ans de protection des civils par les opérations de maintien de la paix de l'ONU : Succès, défis et nouvelles frontières, Institut international de la paix <https://www.ipinst.org/2019/05/twenty-years-of-poc-successes-challenges#2>

¹⁸ Principes du maintien de la paix, site web : <https://peacekeeping.un.org/fr/principles-of-peacekeeping>

¹⁹ Le visage changeant du maintien de la paix : Qu'est-ce qui n'a pas marché avec l'ONU ? The New Humanitarian, juillet 2024 <https://www.thenewhumanitarian.org/analysis/2024/07/09/changing-face-peacekeeping-whats-gone-wrong-un>

²⁰ "prendre des mesures actives pour anticiper, dissuader et répondre efficacement aux menaces graves et crédibles qui pèsent sur la population civile grâce à une approche globale et intégrée et, à cet égard : assurer une protection efficace et dynamique des civils menacés de violence physique grâce à une approche globale et intégrée, notamment en anticipant, dissuadant et arrêtant toutes les menaces de violence contre les populations, en consultation avec les communautés locales, et en soutenant et en entreprenant des efforts de médiation au niveau local pour prévenir l'escalade de la violence, conformément aux principes fondamentaux du maintien de la paix, et les flambées de violence entre groupes rivaux ethniques ou religieux".

Consulté sur : <https://minusca.unmissions.org/en/mandate>

²¹ "L'Armée blanche est le nom commun utilisé pour définir les jeunes civils armés qui se sont mobilisés en 2013 pour défendre la communauté Nuer dans la région du Haut-Nil. L'Armée blanche n'a pas été formée ou n'a pas porté d'uniforme et est composée de divers groupes de défense de la communauté Nuer.

²² Bernd Beber et al, "The Promise and Peril of Peacekeeping Economies", *International Studies Quarterly* 63, n° 2 (2019).

²³ Leçons émergentes de l'expérience de la MINUSMA au Mali, Institut international de la paix, juillet 2024.

²⁴ Le mandat de la MINUSCA est le suivant : "améliorer son interaction avec les civils, renforcer son mécanisme d'alerte précoce, accroître ses efforts pour surveiller et documenter les violations du droit international humanitaire et les violations et abus des droits humains, et renforcer l'engagement et l'autonomisation des communautés locales ;" Mandat de la MINUSCA : <https://minusca.unmissions.org/en/mandate>

²⁵ Une enquête externe a établi que les sources d'information pour le personnel des missions de maintien de la paix sont d'abord les collègues nationaux au sein de la mission, ensuite les représentants du gouvernement et enfin les acteurs de la société civile. Source : Comprendre et intégrer les perceptions locales dans le maintien de la paix multidimensionnel, 2013

²⁶ Note de plaidoyer à l'attention des membres du comité de pilotage du processus de mise en place de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation. Campagne I LONDO AWE, octobre 2019

²⁷ Résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations unies, 2000

- ²⁸ Département des opérations de paix des Nations unies, "Action pour le maintien de la paix : Overview for November 2021 - Avril 2022", 30 juillet 2022, https://peacekeeping.un.org/sites/default/files/a4p_report_-_30_jul_1747_ed.pdf, 3
- ²⁹ Consentement du pays hôte au maintien de la paix de l'ONU, septembre 2023
- ³⁰ Perceptions locales du maintien de la paix de l'ONU : A look at the data, Institut international de la paix, septembre 2023. Lien : <https://www.ipinst.org/2023/09/local-perceptions-of-un-peacekeeping-a-look-at-the-data>
- ³¹ L'avenir des opérations de paix des Nations unies : Principled adaptation through phases of contraction, modération, and renewal, Routledge, 2021, <https://www.tandfonline.com/doi/epdf/10.1080/13523260.2021.1894021?needAccess=true>
- ³² Local Perceptions of UN Peace-Keeping : A look at the data, Institut international de la paix, septembre 2023.
- ³³ Site web de l'UNMISS : <https://unmiss.unmissions.org/background>
- ³⁴ Tableau de bord de l'ACLED : <https://acleddata.com/trendfinder/#dash>
- ³⁵ Évaluation de la mise en œuvre et des résultats des mandats de protection des civils dans les opérations de maintien de la paix des Nations unies, Assemblée générale des Nations unies, mars 2014
- ³⁶ Les conventions de Genève, le droit international humanitaire coutumier et le document final du sommet mondial des Nations unies de 2005 affirment tous que les États ont la responsabilité première de protéger les civils pendant les conflits armés. Cette responsabilité demeure celle de l'État, même lorsque des missions de maintien de la paix sont présentes. Ce n'est certainement pas une excuse pour les OMP lorsqu'elles ne remplissent pas leur mandat de protection des civils dans les zones qu'elles contrôlent.
- ³⁷ Consentement du pays hôte dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, septembre 2023
- ³⁸ Si les Nations unies peuvent enquêter sur les allégations d'abus sexuels et de viols, la redevabilité des forces de maintien de la paix incombe au pays qui envoie les troupes. Par conséquent, les poursuites judiciaires ont été rares, même après la couverture médiatique et l'indignation. UN Peacekeeping has a Sexual Abuse Problem, Human Rights Watch, 2020 <https://www.hrw.org/news/2020/01/11/un-peacekeeping-has-sexual-abuse-problem>
- ³⁹ RDC : MONUC - Éloitation et abus sexuels - rapport de fin de mission, 2006, <https://reliefweb.int/report/democratic-republic-congo/drc-monuc-sexual-exploitation-and-abuse-end-assignment-report>
- ⁴⁰ Sherman, J. et Trithart, A. (2021). Communications stratégiques dans les opérations de paix de l'ONU
- ⁴¹ L'autre raison principale du retrait d'une mission de maintien de la paix est que les parties au conflit s'opposent ou abandonnent la voie du rétablissement de la paix et de la résolution politique. Consentement du pays hôte dans les opérations de maintien de la paix de l'ONU, septembre 2023
- ⁴² What Future for UN Peacekeeping in Africa after Mali Shuttters Its Mission, International Crisis Group, 2023, <https://www.crisisgroup.org/global-mali/what-future-un-peacekeeping-africa-after-mali-shuttters-its-mission>
- ⁴³ Les manifestations anti-MONUSCO à Goma en RD Congo deviennent violentes, Al Jazeera, 2022, <https://www.aljazeera.com/gallery/2022/7/26/photos-anti-monusco-protests-in-dr-congos-goma-turn-violent>
- ⁴⁴ UN peacekeeper withdrawal brings mixed feelings in DR Congo's South Kivu province, The New Humanitarian, 2024, <https://www.thenewhumanitarian.org/news-feature/2024/08/26/un-peacekeeper-pullout-brings-mixed-feelings-dr-congo-south-kivu-province>
- ⁴⁵ Understanding the Democratic Republic of the Congo's Push for MONUSCO's Departure, Centre d'études stratégiques de l'Afrique, 2024, <https://africacenter.org/spotlight/understanding-drc-monusco/>
- ⁴⁶ Observatoire Boutros-Ghali du maintien de la paix (2023) *Les défis et enjeux du retrait de la MONUSCO*. Disponible à l'adresse (consulté le 2 mai 2025).
- ⁴⁷ Le maintien de la paix des Nations Unies au niveau local : Enabling Conflict Resolution, Reducing Communal Violence, Smidt, Journal of Conflict Resolution, février 2020.

REMERCIEMENTS

Ce rapport a été rédigé par Virginia Mura et Rita Saade. Oxfam souhaite remercier Ghislain Sivasingana, Calvin Bitu, Peniel Kerebi, Gracia Kambale Buhwere, Abdirashid Yousuf, Sharon Matingwina, Lalaissa Abdoulaye Maiga, Kamba Anthony, Lawrence Robinson, Yasmine Chawaf, Marina di Lauro, Stephen Lamony, Elise Nalbandian, Abbas Kigozi ; les partenaires d'Oxfam en RDC : Centre de Développement Intégral de l'Enfant Rural (CEDIER), Comité de Pilotage des Actions Humanitaires (COPI RDC), Centre de Promotion Socio-Sanitaire (CEPROSSAN) et plusieurs structures de protection à base communautaire pour leur assistance dans sa production, ainsi que tous ceux qui ont participé aux entretiens et aux groupes de discussion. Ce document fait partie d'une série rédigée pour informer et contribuer au débat public sur les questions de développement et de politique humanitaire.

Rapports de recherche d'Oxfam

Les rapports de recherche sont rédigés dans le but de partager des résultats de recherches, de contribuer au débat public et d'engager la conversation sur les politiques et pratiques relatives aux secteurs du développement et de l'humanitaire. Ils ne reflètent pas nécessairement les positions politiques d'Oxfam. Les opinions exprimées dans ces publications sont celles des auteur-es et pas forcément celles d'Oxfam.

Pour plus d'informations ou pour nous faire part de vos remarques à propos de ce document, veuillez contacter advocacy@oxfaminternational.org

© Oxfam International, Octobre 2025

Ce document est soumis aux droits d'auteur, mais peut être utilisé librement à des fins de plaidoyer, de campagne, d'éducation et de recherche moyennant mention complète de la source. Le détenteur des droits demande que toute utilisation lui soit notifiée à des fins d'évaluation. Pour copie dans toute autre circonstance, réutilisation dans d'autres publications, traduction ou adaptation, une autorisation des auteur-es est requise et des frais d'utilisation peuvent s'appliquer. Courriel : policyandpractice@oxfam.org.uk

Les informations contenues dans ce document sont exactes à la date de publication.

Publié par Oxfam GB pour Oxfam International en octobre 2025. DOI : 10.21201/2025.000093

Oxfam GB, Oxfam House, John Smith Drive, Cowley, Oxford, OX4 2JY, Royaume-Uni.

À propos d'Oxfam

Oxfam est un mouvement citoyen mondial, réunissant des personnes déterminées à combattre les inégalités pour mettre fin à la pauvreté et aux injustices. Nous travaillons dans plus de 70 pays de différentes régions avec un réseau de milliers de partenaires et d'alliés, pour aider les communautés au quotidien, renforcer leur résilience et protéger les vies et les moyens de subsistance en temps de crise. Pour de plus amples informations, veuillez contacter les différents affiliés ou consulter www.oxfam.org.

Oxfam Amérique (www.oxfamamerica.org)

Oxfam Aotearoa (www.oxfam.org.nz)

Oxfam Australie (www.oxfam.org.au)

Oxfam-en-Belgique (www.oxfamsol.be)

Oxfam Brésil (www.oxfam.org.br)

Oxfam Canada (www.oxfam.ca)

Oxfam Colombie (www.oxfamcolombia.org)

Oxfam France (www.oxfamfrance.org)

Oxfam Allemagne (www.oxfam.de)

Oxfam GB (www.oxfam.org.uk)

Oxfam Hong Kong (www.oxfam.org.hk)

Oxfam Danemark (www.oxfam.dk)

Oxfam Inde (www.oxfamindia.org)

Oxfam Intermón (Espagne) (www.oxfamintermon.org)

Oxfam Irlande (www.oxfamireland.org)

Oxfam Italie (www.oxfamitalia.org)

Oxfam Mexique (www.oxfammexico.org)

Oxfam Novib (Pays-Bas) (www.oxfamnovib.nl)

Oxfam Québec (www.oxfam.qc.ca)

Oxfam Afrique du Sud (www.oxfam.org.za)

Oxfam KEDV (www.kedv.org.tr)

Oxfam Pilipinas (www.oxfam.org.ph)

